

BHY

CR 2006/22 (traduction)

CR 2006/22 (translation)

Vendredi 17 mars 2006 à 10 heures

Friday 17 March 2006 at 10 a.m.

10

Le PRESIDENT : Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

La Cour commencera aujourd'hui l'audition des témoins, experts et témoins-experts appelés à déposer par les Parties et je vais indiquer quelle sera la procédure. Le témoin, l'expert ou le témoin-expert entrera dans la grande salle de justice à l'invitation du président et y rejoindra sa place. Le président demandera ensuite au témoin, à l'expert ou au témoin-expert de faire la déclaration prévue à l'article 64 du Règlement de la Cour. Les témoins feront la déclaration énoncée à l'alinéa *a*) de l'article 64 du Règlement de la Cour, alors que les experts et témoins-experts feront la déclaration énoncée à l'alinéa *b*) du même article. Ensuite, l'agent ou le conseil de la Partie concernée procédera à l'interrogatoire du témoin, de l'expert ou du témoin-expert. Selon ce que décidera cette Partie, le témoin, l'expert ou le témoin-expert fera sa déposition sous forme d'exposé et/ou de réponses aux questions que lui posera la Partie qui l'a appelé à déposer. L'autre Partie pourra procéder au contre-interrogatoire du témoin, de l'expert ou du témoin-expert et disposera, à cet effet, du même temps de parole que celui qui a été nécessaire pour l'interrogatoire. Le président demandera ensuite à la Partie qui a appelé le témoin, l'expert ou le témoin-expert si elle souhaite l'interroger de nouveau. Les Parties doivent savoir que tout nouvel interrogatoire de ce type doit être bref et se limiter aux questions déjà traitées lors du contre-interrogatoire. Puis la Cour se retirera, mais les Parties et le témoin, l'expert ou le témoin-expert devront rester à proximité de la grande salle de justice. Si elle souhaite poser des questions au témoin, à l'expert ou au témoin-expert, la Cour reviendra dans la salle d'audience et les questions seront posées par le président au nom de la Cour ou par tel ou tel juge. Si elle ne souhaite pas poser de questions, la Cour ne reviendra pas dans la salle d'audience et le Greffe informera les Parties et le public en conséquence.

Je signale que les témoins, experts et témoins-experts ne pourront pas être présents dans la salle ni avant ni après leur déposition ou leur exposé. La Cour a également décidé qu'à titre exceptionnel, le compte rendu de l'audience au cours de laquelle sont entendus les témoins, experts ou témoins-experts ne sera pas rendu accessible au public ni diffusé via le site Internet de la Cour avant la fin des audiences consacrées à l'audition de témoins, experts et témoins-experts, c'est-à-dire le mardi 28 mars 2006 à 18 heures. En dernier lieu, les membres de la presse

11

— conformément au code de conduite qu'ils ont signé — et l'assistance sont priés de ne pas divulguer le contenu des dépositions ou exposés faits par les témoins, experts et témoins-experts avant le mardi 28 mars 2006 à 18 heures, et de ne communiquer en aucune manière avec les témoins, experts ou témoins-experts. Nous agissons ainsi dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 71 du Règlement de la Cour, la partie du compte rendu d'audience portant sur l'interrogatoire, le contre-interrogatoire et le nouvel interrogatoire, ainsi que sur toutes questions posées par les juges et les réponses correspondantes, sera communiquée, dans l'une des deux langues officielles de la Cour, à chaque témoin, expert ou témoin-expert aussitôt que possible après sa déposition ou son exposé. Le témoin, l'expert ou le témoin-expert sera prié de corriger, dans le texte du compte rendu, toutes les erreurs éventuelles — sans modifier le sens ni la teneur de la déposition, de l'exposé ou des réponses — et devra rendre le texte corrigé et dûment signé au greffier dans les vingt-quatre heures suivant sa réception afin de faciliter tout contrôle que la Cour pourra juger bon d'exercer sur les corrections apportées.

La Cour entendra tout d'abord les experts que la Bosnie-Herzégovine souhaite faire déposer. Le premier expert à être appelé à la barre par la Bosnie-Herzégovine, M. András Riedlmayer, peut maintenant entrer dans la salle d'audience.

[L'expert entre et prend place au pupitre.]

Bonjour, Monsieur Riedlmayer. Je vous invite à faire la déclaration solennelle prévue pour les experts dont l'énoncé figure à l'alinéa *b*) de l'article 64 du Règlement de la Cour.

M. RIEDLMAYER : Merci, Madame le président. Je déclare solennellement, en tout honneur et en toute conscience, que je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité et que mon exposé correspondra à ma conviction sincère.

Le PRESIDENT : Merci. Je donne à présent la parole à l'agent de la Bosnie-Herzégovine.

M. SOFTIĆ : Merci.

DECLARATION LIMINAIRE DE L'AGENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE CONCERNANT LA DEPOSITION, LE 17 MARS 2006, DE M. ANDRAS RIEDLMAYER, TEMOIN-EXPERT

12

1. Madame le président, Messieurs de la Cour, la Bosnie-Herzégovine demande à la Cour l'autorisation de faire déposer des témoins conformément à l'article 65 du Règlement de la Cour et au Statut de la Cour internationale de Justice. Le premier expert que la Bosnie-Herzégovine souhaiterait faire déposer est M. András Riedlmayer.

2. La déposition de M. Riedlmayer devant la Cour portera sur la destruction du patrimoine culturel, religieux et architectural de la Bosnie-Herzégovine. M. Riedlmayer a déposé à charge au TPIY dans les affaires *Milosevic* et *Krajisnik* et établit actuellement un rapport pour le procureur dans l'affaire *Seselj*.

3. M. Riedlmayer sera interrogé par mon éminente collègue, Mme Joanna Korner. Je prie respectueusement la Cour d'autoriser Mme Korner à prendre la parole. Merci.

Le PRESIDENT : Merci. Je donne à présent la parole à Mme Korner qui peut commencer son interrogatoire.

Mme KORNER : Monsieur Riedlmayer, reprenons, s'il vous plaît, là où vous vous étiez arrêté. Monsieur Riedlmayer, la Cour a pris connaissance de votre nom. Il me semble que vous vouliez dire quelque chose avant que nous commencions.

La destruction du patrimoine culturel en Bosnie-Herzégovine

M. RIEDLMAYER : Oui.

1. Madame le président, Messieurs de la Cour, comme c'est la première fois que je me présente devant la Cour, je tiens à vous dire l'insigne honneur que cela représente pour moi. Merci.

Mme KORNER : Monsieur Riedlmayer, avant de passer aux questions que vous allez exposer à la Cour, puis-je vous demander de nous en dire davantage sur l'origine des informations que vous allez produire. Votre domaine de compétence, comme la Cour le sait, c'est le patrimoine religieux et culturel, n'est-ce pas ?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Mme KORNER : Et est-il exact que vous vous êtes spécialisé dans l'histoire des Balkans pendant vos années de licence à l'Université de Chicago ?

M. RIEDLMAYER : Oui, c'est exact.

Mme KORNER : Avez-vous écrit une thèse sur la Bosnie-Herzégovine et le Congrès de Berlin ?

M. RIEDLMAYER : Oui.

13

Mme KORNER : Et, au cours des dix dernières années, vous avez beaucoup écrit sur l'histoire culturelle de la Bosnie-Herzégovine, notamment sur le thème de la destruction du patrimoine culturel ?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Mme KORNER : Il est, à ma connaissance, également exact que vous avez fait des exposés sur vos travaux lors d'un certain nombre de conférences internationales ?

M. RIEDLMAYER : Oui, c'est exact.

Mme KORNER : Et que, en sus de votre travail au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, vous avez aussi fait des exposés devant des commissions du Congrès et d'autres organes ?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Mme KORNER : En ce qui concerne les travaux que vous avez effectué pour le TPIY — nous emploierons le sigle —, pouvez-vous nous dire comment vous avez préparé l'établissement de ces rapports et votre déposition ?

M. RIEDLMAYER :

Sources et méthodologie

2. Tout à fait. J'ai tout d'abord étudié les photographies et les rapports établis par les communautés religieuses de Bosnie, par l'Institut pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel de Bosnie-Herzégovine, par les rapporteurs du Conseil de l'Europe qui ont été envoyés en mission en Bosnie pendant et après la guerre, par l'UNESCO, entre autres sources visant toutes à documenter la dévastation du patrimoine culturel du pays pendant la guerre de 1992-1995.

3. Outre les informations réunies par ces organismes locaux et internationaux, mes connaissances sur ces questions se fondent aussi sur des études de terrain très complètes que j'ai

menées sur place en Bosnie, dont une enquête sur le terrain menée dans dix-neuf municipalités, en juillet 2002, à la demande du TPIY, au cours de laquelle j'ai parcouru plus de 4600 kilomètres dans ce petit pays et obtenu des documents concernant trois cent quatre-vingt-douze sites, grâce, dans 60 % des cas, à des visites directes sur place et, dans les 40 % restants, à l'examen et à la compilation de photographies et autres documents émanant de nombreuses sources indépendantes jugées fiables.

14 4. En juillet 2003, j'ai exposé mes conclusions devant le TPIY en tant que témoin-expert dans l'affaire *Le procureur c. Slobodan Milosevic*. J'ai ensuite été engagé par le Tribunal en tant que témoin-expert dans deux autres affaires, pour lesquelles j'ai été chargé de réunir des informations sur sept autres municipalités, ce qui porte à vingt-six le nombre total de municipalités bosniaques étudiées et à quatre cent cinquante-deux le nombre de sites culturels et historiques dont la dévastation a été dûment documentée. Les enquêtes sur place que j'ai menées à la demande du TPIY et les rapports d'expert que j'ai présentés constituent probablement le relevé le plus complet et le plus rigoureux des dommages établi à ce jour.

Mme KORNER : Monsieur Riedlmayer, au long de votre déposition, vous allez demander à la Cour de regarder un certain nombre de photographies et, dans un cas, une séquence filmée montrant une partie de cette destruction. Pouvez-vous dire à la Cour si ces photographies et le film sont des documents accessibles au public ?

M. RIEDLMAYER : Oui, les photographies antérieures à la destruction émanent pour la plupart de sources publiques. Quant aux photographies consécutives à la destruction, j'en ai pris la majorité moi-même. Elles ont été présentées en tant que preuves au TPIY dont elles constituent une partie des archives.

Le contexte historique

Mme KORNER : Pouvez-vous, pour commencer, présenter très brièvement à la Cour le contexte historique de ces événements ?

M. RIEDLMAYER : Bien entendu.

5. Si vous permettez, Madame le président, j'aimerais commencer par présenter brièvement le patrimoine riche et varié de la Bosnie-Herzégovine ainsi que les différentes traditions religieuses et culturelles qui y ont contribué. Située au cœur de l'Europe, la Bosnie-Herzégovine est un pays qui joue depuis longtemps un rôle central dans la civilisation européenne.

[Diapositive 1 : Bosnie-Herzégovine (carte).]¹

6. Depuis l'apparition, au Moyen Age, de la Bosnie en tant qu'Etat indépendant, la société du pays est complexe et multiforme. Les influences culturelles de l'Orient et de l'Occident y sont entrées en contact et en interaction, l'une avec l'autre mais aussi avec une tradition locale fort riche. La Bosnie se caractérise aussi par une longue histoire de tolérance et de coexistence entre différentes religions et cultures.

Mme KORNER : Fort bien. La carte que nous venons de voir servait simplement à illustrer cela, n'est-ce pas ?

M. RIEDLMAYER : Oui, à illustrer la situation de la Bosnie en Europe.

15

Mme KORNER : Merci beaucoup.

[Diapositive 2 : pierres tombales médiévales à Radimlja.]²

M. RIEDLMAYER : Ce que vous voyez maintenant à l'écran est une pierre tombale médiévale bosniaque. La plupart des images comprennent des légendes et je ferai grâce à la Cour de leur lecture.

7. Le cas du Royaume de Bosnie était unique en Europe médiévale : non seulement une mais trois Eglises chrétiennes — catholique romaine, orthodoxe byzantine et bosniaque locale — y ont coexisté. Si les chefs des trois Eglises étaient invités à attester les actes de puissance publique, l'Etat n'avait cependant pas pour habitude de privilégier une Eglise par rapport aux autres. Le Royaume de Bosnie a duré plus de deux cent cinquante ans et a laissé de nombreux monuments témoignant de sa vitalité culturelle.

[Diapositive 3 : pierres tombales musulmanes anciennes de Bosnie à Jakir.]³

¹ Source : l'auteur.

² Source : l'auteur.

³ Source : l'auteur.

8. L’Islam arriva en Bosnie il y a près de six cents ans, lorsque les armées des sultans ottomans ont déferlé sur les Balkans pour gagner ensuite la Hongrie. De nombreux Bosniaques issus de toutes les couches sociales et religieuses — soit plus de la moitié de la population en 1700 — épousèrent la religion des conquérants musulmans. Une nouvelle culture musulmane prit forme en Bosnie, avec une architecture, des arts, une littérature, des coutumes sociales et un folklore qui lui étaient propres.

[Diapositive 4 : pont Mehmed Pacha Sokolovic à Visegrad.]⁴

9. Les sultans ottomans et leurs gouverneurs bosniaques locaux construisirent des ponts — comme celui que vous voyez sur la photographie —, des marchés, des écoles et des mosquées autour desquels se greffèrent de nouveaux quartiers et de nouvelles villes. Sarajevo, Banja Luka, Cajnice et Mostar figuraient au nombre de ces nouvelles villes ottomanes de Bosnie. Leur architecture porte les traces de l’histoire : les citoyens musulmans, catholiques, orthodoxes et juifs de Bosnie y vivaient et travaillaient côte à côte. Leurs lieux de culte étaient construits à proximité immédiate les uns des autres.

[Diapositive 5 : mosquée Gazi Husrev-Beg à Sarajevo.]⁵

16

10. C’est ainsi que l’on trouve, au centre de Sarajevo, sur une superficie de moins d’un demi kilomètre carré, d’abord la principale mosquée de la ville — que vous voyez sur la photo, construite en 1531 par Gazi Husrev-Beg, le premier gouverneur musulman né en Bosnie —, puis la vieille église orthodoxe de Sarajevo, construite en 1539, ensuite la première synagogue, érigée en 1580 sur un terrain mis à disposition par une fondation musulmane et enfin la cathédrale catholique de Sarajevo.

[Diapositive 6 : vieille église orthodoxe et vieille église catholique à Sarajevo.]⁶

11. On trouvera la même juxtaposition dans d’autres villes de Bosnie-Herzégovine. Ainsi, dans la ville de Cajnice située en Bosnie orientale, sur la place du marché, la mosquée de Sinan-Beg Boljanic, qui fonda la ville au XVI^e siècle, faisait face à l’église orthodoxe, célèbre pour son icône miraculeuse. Vous pouvez voir l’église en haut à gauche et la mosquée en bas à droite.

⁴ Source : l’auteur.

⁵ Source : l’auteur.

⁶ Source : l’auteur.

[Diapositive 7 : mosquée et église catholique côte à côte à Cajnice.]⁷

12. Dans la ville de Bosanska Krupa, au nord-ouest de la Bosnie, qui a déjà été mentionnée dans les exposés oraux, la mosquée, l'église catholique et l'église orthodoxe occupaient les trois côtés de la place principale. Et à Bosanski Samac, dans la plaine de la Posavina, au nord de la Bosnie, l'église catholique et l'église orthodoxe se faisaient face de chaque côté d'une même rue, et pouvaient être aperçues toutes deux depuis le minaret de la mosquée de Bosanski Samac situé à moins de cinq minutes à pied.

13. Vous remarquerez, Madame le président, que la disposition architecturale est intentionnelle et réfléchie, et je dirai même qu'elle découle d'une volonté politique. Des individus qui ne peuvent se supporter ne construiraient pas leurs maisons ni leurs principaux lieux de culte et de vie communautaire juste à côté de ceux des autres. Bien entendu, le fait que différentes religions et traditions culturelles soient parvenues à coexister et à mener des échanges fructueux ne signifie pas qu'il n'y avait pas de temps à autre des frictions et des rivalités. Comme d'autres régions d'Europe du début de l'ère moderne, la Bosnie avait son lot de fonctionnaires corrompus, de propriétaires terriens impitoyables et de paysans rebelles, de bandits, de vendettas, entre autres sources de tensions sociales. Mais le pluralisme était intégré à la réalité quotidienne. Avec le temps, des Bosniaques de religions différentes ont trouvé des moyens de vivre, de travailler et de construire ensemble.

17

Mme KORNER : Monsieur Riedlmayer, voilà donc quelle était la toile de fond. Mais qu'est-il advenu de cette tradition de coexistence durant la période 1992-1995 ?

M. RIEDLMAYER :

14. C'est cette longue tradition de coexistence en Bosnie-Herzégovine qui a été violemment et délibérément brisée pendant la guerre de 1992-1995. L'un des traits les plus marquants de l'atteinte portée à la coexistence fut la destruction délibérée et systématique des traditions et du patrimoine culturels et religieux des communautés visées. Là vous voyez une mosquée et une église catholique, toutes deux en ruine en 1992.

[Diapositive 8 : mosquée à Carsija (Kotor Varos); église catholique à Dubrave (Brcko).]⁸

⁷ Benac Alojz (dir. publ.). 1980. *Bosna i Hercegovina* (Beograd : Jugoslovenska revija; Sarajevo : Svjetlost) : illustration 60 (photographie).

15. A la fin de 1992, en raison d'informations faisant état d'une destruction aussi systématique de monuments culturels et religieux, la commission pour la culture et l'éducation de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe envoya la première d'une série de missions en Bosnie-Herzégovine afin d'y recueillir des informations sur la destruction du patrimoine culturel par la guerre. Le premier des dix rapports d'information présentés par la commission sur cette question qualifiait déjà cette destruction, compte tenu de son ampleur, de «catastrophe culturelle au cœur de l'Europe»⁹ [traduction du Greffe].

16. D'après la documentation disponible, sur les mille sept cent six mosquées qui existaient en Bosnie à la veille de la guerre, neuf cent quatre-vingt cinq au moins furent endommagées ou détruites lors des attaques des forces serbes entre 1991 et 1995. Au cours de la même période, il est établi qu'au moins deux cent soixante-dix églises catholiques et vingt-trois monastères catholiques ont été endommagés ou détruits par les forces serbes. L'écrasante majorité de ces sites religieux a été détruite pendant les neuf premiers mois de la guerre, entre avril et décembre 1992, bien que, dans certaines zones, la destruction se soit poursuivie jusqu'à la signature des accords de paix de Dayton à la fin de l'année 1995 et, dans certains cas, même après Dayton.

17. Dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine occupées par les forces serbes durant la guerre, que j'ai étudiées dans le cadre de mon enquête sur le terrain, plus de 75 % de la totalité des églises catholiques et près de 100 % des lieux de culte musulmans ont été considérés comme gravement endommagés ou totalement détruits.

Les critères

18 Mme KORNER : Vous venez d'employer l'expression «gravement endommagés ou totalement détruits». Pouvez-vous dire à la Cour quels critères vous avez utilisés pour évaluer les dommages ?

M. RIEDELMAYER :

⁸ Source : l'auteur.

⁹ Conseil de l'Europe, *Information Report : The Destruction by War of the Cultural Heritage in Croatia and Bosnia-Herzegovina*, présenté par la commission pour la culture et l'éducation. Assemblée parlementaire, doc. 6756, 2 février 1993.

18. Certainement. Selon la terminologie et les critères que j'ai employés dans les rapports d'évaluation des dommages que j'ai soumis au Tribunal pénal international des Nations Unies, les bâtiments «gravement endommagés» sont ceux dont la charpente a subi d'importants dégâts — ce sont généralement des édifices complètement incendiés, dont la totalité ou une grande partie de la toiture s'est effondrée, ou des bâtiments fortement endommagés par des explosions, ou encore dont la structure a été touchée à plusieurs endroits. J'ai parlé d'édifices «détruits» quand il ne restait debout aucune partie de l'ossature susceptible d'être restaurée.

19. Bien souvent, après la destruction, les décombres de mosquées ou d'églises étaient déblayés et le site rasé au moyen d'équipements lourds. J'ai même vu des sites dont les fondations avaient été déterrées et tous les matériaux enlevés, et qui n'ont pu être identifiés que grâce à des photographies d'avant-guerre.

20. Près de 60 % des monuments concernés étaient des édifices historiques datant de l'époque ottomane (1440-1878) ou austro-hongroise (1878-1918). D'après les données que j'ai recueillies dans le cadre des rapports d'expert que j'ai soumis au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui portent sur trois cent treize mosquées musulmanes, cinquante-neuf autres sites islamiques — tels que des monastères derviches, des écoles coraniques ou des sites abritant des reliques — et soixante-seize églises et monastères catholiques, les bâtiments historiques semblent avoir été tout particulièrement pris pour cibles, puisqu'ils présentent des dégâts plus importants, en moyenne, que les autres bâtiments. Aucune des mosquées musulmanes ou églises catholiques, ni aucun autre établissement religieux ou culturel que j'ai inspecté aux fins de cette étude n'était intact.

21. Les minarets paraissent avoir constitué des cibles de choix. On peut même cartographier le territoire qui se trouvait aux mains des forces serbes pendant la guerre de 1992-1995 en Bosnie par l'absence de minaret. La seule mosquée dont le minaret était encore debout à la fin de la guerre dans les limites de ce qui constitue aujourd'hui l'entité serbe de Bosnie, ou Republika Srpska, se trouve dans le village de Donje Baljvine, près de la ville de Mrkonjic grad; là, les habitants serbes de Bosnie ont protégé leurs voisins musulmans contre les soldats serbes qu'ils ont empêchés de détruire la mosquée.

Les débuts

19 Mme KORNER : Bien, pouvons-nous maintenant en venir aux débuts de ces destructions, je vous prie ?

M. RIEDLMAYER :

22. Certainement. Les attaques de l'armée populaire yougoslave (ou JNA) contre les sites culturels et religieux des communautés non serbes de Bosnie-Herzégovine ont commencé avant même le début de la guerre en Bosnie, lequel date du mois d'avril 1992. Les premières dont il a été fait état remontent à l'automne 1991, et seraient imputables à des soldats de la JNA en route vers les champs de bataille de Croatie, ou de retour du front. Pendant la nuit du 23-24 septembre 1991, des réservistes de la JNA auraient ainsi détruit à l'explosif la mosquée Ljubovic, bâtie au XVIII^e siècle, dans le village d'Odzak, au sud de la ville de Nevesinje, en Herzégovine. Lors des travaux d'inspection que j'ai effectués pendant l'été 2002, j'ai pu constater qu'à l'exception d'un seul, tous les murs de la mosquée historique s'étaient écroulés sous l'effet de la déflagration et que de gros blocs sculptés avaient été projetés à une distance considérable par la force de l'explosion. L'ancien secrétaire de la communauté islamique de Nevesinje m'a fourni copie du mémorandum qu'il a adressé à propos de cet incident au commandant de la JNA le lendemain de l'attaque, qui, m'a-t-il indiqué, est resté sans réponse. Vous voyez à présent une photo de la mosquée.

[Diapositive : mosquée Ljubovic à Odzak (Nevesinje).]¹⁰

23. Deux semaines plus tard, le 3 octobre 1991, des soldats de la JNA en route pour se joindre aux assiégeants de Dubrovnik ont attaqué le village de Ravno, majoritairement peuplé de Croates, dans l'est de l'Herzégovine. L'église catholique de la Nativité de la Vierge de Ravno, bâtie au XVI^e siècle, a subi des dommages considérables, sa toiture s'étant effondrée sous l'effet des bombardements. La plupart des maisons du village ont également été détruites au cours de cette attaque.

[Diapositive : Ravno : église catholique endommagée par les tirs d'obus de la JNA.]¹¹

¹⁰ Source : l'auteur.

¹¹ Zivkovic Ilija (dir. publ.). 1997, *Raspeta crkva u Bosni i Hercegovini: unistavanje katolickih sakralnih objekata u Bosni i Hercegovini (1991-1996)* (Banja Luka, Mostar, Sarajevo : Biskupska konferencija Bosne i Hercegovine; Zagreb : Hrvatski informativni centar) [photographie].

20

24. Parmi les autres incidents qui seraient intervenus avant le début «officiel» de la guerre en Bosnie, on peut signaler l'attaque de la mosquée historique de la ville de Tuzla, prise pour cible le 13 octobre 1991 par une unité de la JNA qui traversait la ville en route vers la frontière serbe depuis la Croatie, ainsi que deux attaques au moins menées à la grenade et à l'arme à feu par des réservistes de la JNA, les 22 octobre 1991 et 25 janvier 1992, contre la mosquée Osman Pacha, édifiée au XVI^e siècle, dans la ville méridionale de Trebinje.

25. Les attaques dirigées contre des emblèmes culturels et religieux de Bosnie-Herzégovine se sont intensifiées en avril 1992, à mesure que les soldats de la JNA et les membres de groupes paramilitaires de Serbie, ayant franchi la Drina, s'emparaient de villes et de villages de l'est de la Bosnie. Citons notamment le saccage de la mosquée de Bijeljina, à l'est de la Bosnie. Il fut le fait de membres du groupe paramilitaire d'Arkan, que l'on voit sur cette photo poser avec un trophée prélevé dans la mosquée au début du mois d'avril 1992.

[Diapositive : Bijeljina : avril 1992.]¹²

26. A Zvornik et dans la localité voisine de Kozluk, deux villes proches de la frontière serbe qui ont également été prises au début du mois d'avril 1992 par des unités venues de l'autre côté de la Drina, toutes les mosquées ont été détruites, leurs décombres ont été enlevés et les sites rasés après que la population musulmane de Bosnie eut été chassée ou tuée. Vous voyez ici une photographie de la plus vieille mosquée de Zvornik. Si vous regardez attentivement le bâtiment situé à droite de la mosquée — vous le voyez également sur la photographie prise après sa destruction —, vous constaterez que la mosquée n'a pas seulement été démolie mais que le terrain a en outre été nivelé et l'édifice remplacé par un immeuble d'habitation moderne — comme si la mosquée ne s'était jamais dressée là.

[Diapositive : Zvornik : mosquée Zamlaz, avant et après.]¹³

27. Entre avril et juin 1992, la ville méridionale de Mostar a été pilonnée par les soldats de la JNA positionnés sur les hauteurs environnantes : douze de ses quatorze mosquées historiques et les trois églises catholiques de la ville ont été endommagées ou détruites. Les forces de la JNA ont

¹² Photographies prises par Ron Haviv (1992).

¹³ Photographie d'avant-guerre : communauté islamique de Bosnie-Herzégovine (1975); photographie après la destruction : Conseil de l'Europe, specific section for Bosnia-Herzegovina, Preliminary Phase : Final Report (1998).

également détruit l'évêché et sa bibliothèque, riche de soixante mille ouvrages et manuscrits, les archives des autorités locales chargées de la préservation des monuments — parties en fumée — et une grande partie du centre historique de la vieille ville. Vous voyez projetée à l'écran une photographie du prieuré franciscain de Mostar, et de son église, avant et après 1992.

[Diapositive : Mostar : prieuré franciscain, et son église, avant et après 1992.]¹⁴

21

28. C'est à la période allant de la deuxième semaine d'avril 1992 au 13 mai de la même année — époque où les assaillants de la ville relevaient officiellement de la JNA — que des sources dignes de foi font remonter les bombardements responsables de ces dommages causés aux églises, mosquées et autres sites historiques de Mostar. Vous voyez ici une photographie de la principale mosquée de Mostar avant et après les bombardements. Vous constaterez que le minaret a été décapité et qu'en s'effondrant, il a enfoncé le toit de la mosquée.

[Diapositive : Mostar : mosquée Karadžoz-beg (édifiée en 1557) avant et après 1992.]¹⁵

29. Comme l'a observé M. Colin Kaiser, qui a enquêté en décembre 1992 sur les dommages causés aux monuments historiques de Mostar en qualité de rapporteur pour le Conseil de l'Europe :

«Les ravages causés [à Mostar] *en comparaison desquels les dommages subis par la vieille ville de Dubrovnik semblent peu importants* [souligné dans la version anglaise du rapport] — sont dans leur immense majorité imputables à l'artillerie, qui a eu recours à presque tout ce que pouvait proposer la panoplie de l'armée yougoslave en matière de projectiles. Cette artillerie a détruit les minarets et les toitures, rasé les constructions de pierre moins importantes, percé des trous d'un mètre et demi de large dans les façades, fait s'écrouler les murs d'angle et provoqué des incendies dans les étages supérieurs qui, une fois brûlés, se sont écroulés sur les étages inférieurs, mettant ainsi définitivement à bas l'ossature interne des bâtiments... Il convient de noter ici que, selon une évaluation faite sur place, *douze des quatorze mosquées dzamija (dont douze ont été visitées par la mission d'enquête) de la ville de Mostar ont été touchées et qu'elles occupent toutes les niveaux les plus élevés (4-6) dans l'échelle de classification des dommages* [souligné dans la version anglaise du rapport]. Cinq minarets ont été abattus sur des hauteurs diverses et quatre autres touchés. S'il peut sembler inévitable que des mosquées situées sur un «front» militaire soient touchées, il est hautement improbable qu'un minaret puisse être abattu par un seul projectile de fort calibre, ce qui implique, jusqu'à un certain point du moins, des tirs délibérés.»¹⁶

¹⁴ Photographie d'avant-guerre : Raic Ciril. 1998. *Ciril Ciril Raic i Hercegovina: 45 godina fotografije*. (Mostar : Hercegovacko-Neretvanska zupanija) : 214 (photographie datant des années quatre-vingt); photographie après la destruction : Institut pour la conservation des monuments, Mostar (photographie : 1992).

¹⁵ Photographie d'avant la guerre : Njavro, Mato. 1989. *Hercegovina : Povijest, kultura, umjetnost* (Zagreb : Privredni vjesnik); photographie après la destruction : Društvo arhitekata Mostar. 1992. *Mostar '92: Urbicid*, (dir. publ.) Ivanka Ribarevic-Nikolic, Zeljko Juric. (Mostar : Društvo arhitekata Mostar; HVO Općine Mostar), planche 16.

¹⁶ Conseil de l'Europe, rapport d'information : La destruction par la guerre du patrimoine culturel de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine présenté par la Commission de la culture et de l'éducation. Assemblée parlementaire, doc. 6756, 2 février 1993, par. 129, 155.

Mme KORNER : Puis-je vous interrompre un instant, Monsieur Riedlmayer ?
Pourriez-vous, je vous prie, indiquer à la Cour qui est M. Colin Kaiser ?

M. RIEDLMAYER : M. Colin Kaiser exerce, depuis environ dix ans, les fonctions de représentant de L'UNESCO en Bosnie-Herzégovine. A l'époque, en 1992, il s'était rendu à Mostar en mission pour L'UNESCO et le Conseil de l'Europe, afin d'évaluer les dommages causés par la guerre.

Mme KORNER : Je vous remercie.

M. RIEDLMAYER :

22 30. La JNA a, au cours de ces attaques de 1992, également pris pour cible le célèbre Vieux-Pont de Mostar, bâti en 1556. Le pont lui-même a subi des dommages qui, vous pourrez le constater en bas à droite, ont fragilisé sa structure, et les tours médiévales flanquant cet ouvrage historique de part et d'autre de la Neretva ont été gravement endommagées. Comparez, ici en haut, les photographies prises avant et après la destruction, et vous pourrez vous faire une idée de l'ampleur des dégâts.

[Diapositive : Mostar 1992 : dommages causés au Vieux-Pont.]¹⁷

31. On le sait, c'est au cours du second siège de Mostar, mené entre 1993 et 1994 par les forces croates, que le Vieux-Pont s'est effondré. Mais c'est du siège organisé par la JNA depuis avril jusqu'à juin 1992 que datent l'essentiel des dommages causés au patrimoine culturel et religieux de Mostar. Les forces croates ont pu parachever la destruction du Vieux-Pont, mais s'agissant des bâtiments de la vieille ville dont beaucoup étaient déjà en ruines, elles ne pouvaient tout au plus que remuer les gravats.

32. Le même scénario s'est reproduit dans des villes et des villages de l'intégralité du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Le 6 avril 1992, a commencé le pilonnage par la JNA du centre historique de la capitale bosniaque de Sarajevo, qui, hormis de brefs cessez-le-feu, allait durer trois ans et demi.

¹⁷ Photographie d'avant-guerre : Aga Khan Trust for Culture (1981); photographies après la destruction : Drustvo arhitekata Mostar. 1992. *Mostar '92 : Urbicid*, (dir. publ.) Ivanka Ribarevic-Nikolic, Zeljko Juric. (Mostar : Drustvo arhitekata Mostar; HVO Općine Mostar).

Sarajevo

Mme KORNER : Oui. Pouvez-vous maintenant vous concentrer sur la destruction des sites culturels et religieux de Sarajevo ?

M. RIEDLMAYER :

33. D'emblée, ou presque, les emblèmes religieux et culturels de la capitale bosniaque ont été attaqués. L'église catholique Saint-Joseph, dans le quartier de Marindvor, a été pilonnée par les forces de la JNA positionnées sur l'autre rive du fleuve dans le faubourg de Grbavica, à la mi-avril, et touchée par plus de trente projectiles.

[Diapositive : Sarajevo : mosquée Gazi Husrev Beg — impacts d'obus.]¹⁸

34. La plus importante et célèbre mosquée de Sarajevo, la dzamija Gazi Husrev-begova, a été bombardée le 3 mai 1992 — ce devait être la première d'une longue série d'attaques dirigées contre cet emblème historique. La carte que vous voyez projetée à l'écran, établie en 1993 par la fédération des architectes de Sarajevo, montre l'emplacement des impacts sur la mosquée elle-même ou aux alentours. Nul besoin d'être spécialiste pour comprendre que la mosquée — l'édifice doté du dôme circulaire que l'on voit au milieu de la carte — était bel et bien la cible visée, elle n'a pas été touchée par hasard.

23

35. Dans la nuit du 17 au 18 mai 1992, le minaret de l'une des plus vieilles mosquées de Sarajevo — la mosquée Sheikh Magribija, édifiée en 1538 — s'est effondré sous l'effet de tirs nourris d'artillerie; la mince flèche de pierre s'est abattue sur la toiture, causant à celle-ci des dégâts considérables.

[Diapositive : mosquée Sheikh Magribija.]¹⁹

36. Il convient de souligner qu'un minaret, de par sa forme élancée, est une cible difficile à abattre de loin. Le démolir exige souvent de nombreuses tentatives et il faut l'exposer à des tirs nourris.

¹⁸ Fédération des architectes de Sarajevo. 1993. *Urbicid Sarajevo : dossier* (Sarajevo : Drustvo arhitekata, Marseille : Arc en rêve centre d'architecture).

¹⁹ Institut cantonal pour la protection du patrimoine culturel, Sarajevo (photographies : mai 1992).

37. Il convient également de noter que les attaques de monuments culturels que je viens de mentionner, ainsi que d'autres, telles que le pilonnage de l'Institut oriental de Sarajevo, le 17 mai 1992 — sur lequel je reviendrai plus tard —, ont été le fait de la JNA, avant son prétendu retrait de Bosnie-Herzégovine.

Mme KORNER : D'accord. Vous avez indiqué à la Cour que les minarets étaient, de par leur forme élancée, des cibles difficiles à abattre de loin. Sur quoi vous fondez-vous pour l'affirmer ?

M. RIEDLMAYER : Eh bien, sur la vaste expérience que j'ai pu acquérir, Madame et Messieurs de la Cour. Tout d'abord, j'ai pu voir — au cours des différents voyages d'inspection que j'ai été appelé à faire dans les Balkans — plusieurs centaines de cas de destruction de ce type. Je ne suis pas un expert militaire mais je sais certaines choses sur ces bâtiments. Les minarets sont traditionnellement en briques et il faut beaucoup les maltraiter pour les ébranler. Vous pouvez en enlever un pan entier, voire percer un minaret de part en part sans qu'il s'effondre. De sorte que très souvent, un minaret qui a été décapité — et c'est le cas de figure le plus fréquent — sera criblé de trous, ce qui prouve qu'on a en même temps cherché à l'abattre. C'est aussi le simple bon sens qui me fait dire qu'un minaret, qui mesure tout au plus quelques mètres de large, ne constitue pas une cible particulièrement facile à atteindre de loin.

Des exemples de 1992

Mme KORNER : Je vous remercie. Je crois que vous alliez donner d'autres exemples de dommages et de destructions.

24

M. RIEDLMAYER :

38. En effet, la destruction des emblèmes culturels et religieux de Bosnie s'est poursuivie et intensifiée à la fin du printemps et au cours de l'été 1992. Aussi terribles qu'aient été les attaques contre les emblèmes culturels de villes assiégées telles que Sarajevo, Mostar et Maglaj, celles-ci

n'étaient rien par rapport aux destructions systématiques commises hors du cadre du conflit armé, dans des zones de la Bosnie-Herzégovine déjà conquises par les forces serbes, ou que celles-ci avaient prises à la veille de la guerre, sans combat, comme vous pourrez le constater dans certains des exemples suivants.

39. Dans les mois qui ont suivi la prise par les forces aériennes serbes de Foca, sur la Drina, en avril 1992, les quatorze mosquées historiques de cette localité ont été systématiquement incendiées ou détruites à l'explosif, les décombres de treize d'entre elles ont ensuite été rasés au moyen d'équipements lourds, et jetés dans le fleuve ou dans des décharges.

[Diapositive : Foca : Aladza dzamija, avant et après.]²⁰

40. La diapositive projetée à l'écran montre la mosquée Aladza (dzamija), la plus célèbre et sans doute la plus belle des quatorze mosquées de Foca, édifée en 1550 et détruite en août 1992. A droite, vous voyez le trou béant laissé par sa destruction à l'explosif et le déblaiement des ruines. Vous voyez encore les traces de ses fondations dans l'herbe, et les fragments circulaires de la fontaine réservée aux ablutions à l'entrée.

[Diapositive : Nevesinje : mosquée de l'empereur (bâtie en 1485) — avant et après.]²¹

41. Les forces de la JNA et les miliciens serbes se sont emparés de la ville méridionale de Nevesinje, en Herzégovine, au début de la guerre, sans qu'un coup de feu ait été échangé. Les nouvelles autorités serbes ont contraint les habitants musulmans et croates à quitter la ville. Les deux anciennes mosquées de Nevesinje, dont l'une avait plus de cinq cents ans et l'autre datait du XVII^e siècle, ont ensuite été détruites à l'explosif, de même que l'église catholique, puis les terrains ont été déblayés et les décombres déversés dans une décharge à l'extérieur de la ville.

25

[Diapositive : Nevesinje : église catholique — avant et après.]²²

42. Vous voyez ici l'église catholique, et sur la diapositive précédente, vous avez pu voir la mosquée vieille de cinq siècles. Si vous regardez l'église attentivement, vous constaterez que

²⁰ Photographie d'avant-guerre : Benac Alojz (dir. publ.). 1980. *Bosna i Hercegovina* (Beograd : Jugoslovenska revija; Sarajevo : Svjetlost); photographie après la destruction : Lucas Kello (1996), collection de l'auteur.

²¹ Photographie d'avant-guerre : Navro Mato (1989). *Hercegovina : Povijest, kultura, umjetnost* (Zagreb : Privredni vjesnik); photographie après la destruction : l'auteur (2002).

²² Photographie d'avant-guerre : Ciril Raic. 1998. *Ciril i Cirilo Rajic i Hercegovina : 45 godina fotografije* (Mostar : Hercegovacko-neretvanska zupanija) : 299 (photographie datant des années quatre-vingt); photographie après la destruction : l'auteur (2002).

devant la façade se dressait un petit muret. Vous le voyez également sur la photographie prise après la destruction : ce muret et les arbres sont les seuls éléments indiquant qu'il s'agit bien du même site. Toutefois, j'ai aussi le plan cadastral du site, qui atteste sans l'ombre d'un doute que l'église a bel et bien existé.

Il en va de même pour Banja Luka, ville située au nord de la Bosnie, prise par les nationalistes serbes à la veille de la guerre, où aucun combat ne s'est déroulé pendant le conflit. En l'espace de neuf mois, entre avril et décembre 1993, les seize mosquées que comptait la ville ont été systématiquement détruites. Ces destructions sont intervenues alors que la ville était entièrement contrôlée par les autorités serbes.

Banja Luka

Mme KORNER : Bien, pouvons-nous maintenant parler de Banja Luka ?

M. RIEDLMAYER :

43. D'après les témoins oculaires que j'ai interrogés, les deux principales mosquées de la ville, la mosquée Ferhadija (édifiée en 1578) et la mosquée Arnaudija (datant de 1587), ont toutes deux été détruites par des sapeurs alors que le couvre-feu était en vigueur, dans la nuit du 7 mai 1993. Vous voyez apparaître à l'écran la mosquée Ferhadija. Regardez attentivement : à l'arrière-plan à gauche de la mosquée, s'élève un bâtiment qui appartient à la communauté islamique, vous le verrez sur la prochaine photographie. Le lendemain de l'explosion, les autorités municipales sous contrôle serbe ont mobilisé des équipes d'ouvriers des travaux publics pour morceler, au moyen d'équipements lourds, les décombres. Ces équipes ont eu recours à de nouvelles charges d'explosifs pour détruire la massive base du minaret de la mosquée Ferhadija. Malgré les prières des Musulmans demeurés dans la ville, les décombres de ces mosquées historiques ont été emportés par camions jusqu'à la décharge municipale et ensevelis sous des tonnes d'ordures afin d'empêcher toute réutilisation des matériaux pour une éventuelle reconstruction.

Mme KORNER : Monsieur Riedlmayer, puis-je vous interrompre un instant ? Je voudrais vous demander de revenir sur le terme «sapeur».

26

M. RIEDLMAYER : «Sapeur.» En l'espèce, je n'emploie pas le terme à la légère; je l'utilise pour décrire les faits tels que mes entretiens avec des témoins oculaires m'ont permis de les reconstituer. A la veille de la destruction de la mosquée, les rues alentour ont été interdites à la circulation, des témoins ont vu arriver des camions militaires, et il m'a été rapporté que les résidents des immeubles proches avaient été invités à ouvrir leurs fenêtres pour éviter qu'elles se brisent sous l'effet de l'explosion. Celle-ci s'est produite bien après minuit, alors que la ville était sous couvre-feu, et le mufti de Banja Luka, que j'ai également interrogé, et qui vivait dans ce bâtiment, juste derrière la mosquée, a assisté à la scène.

Mme KORNER : Je suis désolée, c'est ma faute — que signifie le terme «sapeur» ?

M. RIEDLMAYER : Les «sapeurs» sont des soldats du génie spécialisés dans le maniement des explosifs; quand il s'agit d'une démolition d'une telle ampleur, que l'on constate la présence de camions militaires et que les rues sont interdites à la circulation par les autorités, cela signifie que l'on a affaire à des professionnels.

Mme KORNER : Je vous remercie. Je suis désolée de vous avoir interrompu.

M. RIEDLMAYER :

[Diapositive : Banja Luka : mosquée Ferhadija (édifiée en 1578).]²³

44. Nous poursuivrons maintenant avec notre première séquence vidéo, qui montre la destruction de la mosquée Ferhadija. Elle a été enregistrée par M. Bedrudin Gusic, qui fut, de mai 1992 à 1994, le président élu du comité de la communauté islamique de Banja Luka. Pourriez-vous projeter la séquence, je vous prie ?

[Séquence n° 1 : destruction de la mosquée Ferhadija à Banja Luka — durée : une minute vingt secondes.]²⁴

Vous voyez ici la mosquée telle qu'elle se dressait autrefois : elle avait été construite par le fondateur de Banja Luka, Ferhad Pacha Sokolovic, à qui l'on doit également la tour de l'horloge et plusieurs établissements d'enseignement, et le site renfermait aussi le mausolée du fondateur,

²³ Photographie d'avant-guerre : Ayverdi, Ekrem Hakkı. 1981. *Avrupa'da Osmanlı mimârî eserleri, III. cild 3. kitap: Yugoslavya*. (Istanbul : Istanbul Fetih Cemiyeti) : planche 46.

²⁴ Source : séquence vidéo montrant la mosquée de Ferhadija et sa destruction, enregistrée en 1993 par Bedrudin Gusic, qui était alors le président élu du comité de la communauté islamique de Banja Luka, soumise par la Bosnie-Herzégovine le 16 janvier 2006, DVD n°s 15 et 16.

27

comme vous pouvez le constater sur cette vue. Nous montrerons brièvement l'intérieur de la mosquée, pour que vous puissiez en apprécier la splendeur. Et maintenant, vous la voyez telle qu'elle apparaissait au lendemain de l'explosion. Juste un instant : voici la niche de prière de la mosquée; et voici le tronçon de base du minaret, seul vestige de la structure historique; et vous voyez, à l'arrière-plan, les lourdes machines auxquelles l'on a immédiatement eu recours pour déblayer les ruines. Et voici maintenant le site tel qu'il se présente à peine quelques semaines plus tard : le sol a été nivelé, et le seul édifice que l'on voit est le bâtiment de la communauté islamique qui se dresse à l'arrière du site. Comme si celle-ci n'avait jamais existé.

Mme KORNER : La mosquée a-t-elle déjà été reconstruite ?

M. RIEDLMAYER : Non.

45. Cinq mosquées ont également été détruites à l'explosif dans la nuit du 13 mars 1993 à Bijeljina, ville située à l'est de la Bosnie qui se trouvait sous le contrôle incontesté des forces serbes depuis près d'un an. Dans les jours qui ont suivi, alors que la ville accueillait l'assemblée de la «Republika Srpska», contrôlée par les Serbes depuis le début de la guerre, des équipes d'ouvriers municipaux ont déblayé les décombres de la mosquée devant les habitants musulmans de la ville, terrorisés, que des files de bus et camions s'apprêtaient à emmener.

[Diapositive : Bijeljina : mosquée Atik (édifiée en 1530) avant et après la destruction.]²⁵

46. Des journalistes se sont rendus à Bijeljina pour constater que des herbes et des arbres avaient été plantés sur les sites déblayés des mosquées détruites. Vous voyez un de ces sites sur la photo projetée à présent — une photo que j'ai prise en 2003. Vous voyez qu'à ce moment-là, la mosquée n'avait toujours pas été reconstruite.

47. Le transport des décombres des mosquées vers des décharges et le nivellement des terrains semblent avoir été pratique courante dans les villes de Bosnie prises par les forces serbes au cours de la guerre. Dans certains cas, comme celui de la mosquée Savska à Brcko, mosquée datant du XVIII^e siècle, les forces serbes sont allées jusqu'à déterrer les fondations et à utiliser les débris des mosquées pour ensevelir, dans un charnier situé à l'extérieur de la ville, des habitants musulmans massacrés.

²⁵ Photographie d'avant-guerre : Tomasevic Nebojsa (dir. publ.). 1980. *Treasures of Yugoslavia: An Encyclopedic Touring Guide* (Belgrade : République yougoslave) : 268; photographie après la destruction : l'auteur (2002).

[Diapositive : église catholique en ruine à Sasina.]²⁶

28

48. Parfois aussi, des civils non serbes ont été massacrés et enterrés sur l'emplacement de lieux de culte. C'est ce qui s'est produit sur le site de l'église paroissiale catholique du village de Sasina, près de Sanski Most, au nord-ouest de la Bosnie. Cette église a été détruite à l'explosif par les forces serbes le 28 juillet 1995. Deux mois plus tard, le 21 septembre 1995, alors que la guerre touchait à sa fin, quelque soixante-cinq civils non serbes, tant musulmans que croates, ont été conduits sur le site où l'église s'élevait autrefois et exécutés par des paramilitaires serbes, qui les ont ensuite ensevelis dans une fosse commune au pied de l'église.

Mme KORNER : Je vous interromps encore un instant : d'où tenez-vous ces dernières informations ?

M. RIEDLMAYER : De plusieurs sources, Madame. J'ai d'abord interrogé l'évêque de Banja Luka, Franjo Komarica, dans le diocèse duquel le fait s'est produit, et qui m'a fourni des indications sur la destruction de l'église. Les informations sur l'incident du 21 septembre 1995 viennent de dépositions et d'éléments de preuve présentés sous serment dans le cadre du procès de Milosevic.

Mme KORNER : Je vous remercie. Vous pouvez poursuivre.

[Diapositive : mosquée d'Hanifici, avant et après.]²⁷

M. RIEDLMAYER :

49. Dans d'autres cas, la destruction des lieux de culte non serbes était plus directement encore liée aux massacres et mauvais traitements dont ont été victimes les civils. Citons le cas de la mosquée du village d'Hanifici, dans la municipalité de Kotor Varos, dans l'enceinte de laquelle plus de trente fidèles ont été brûlés en 1992, d'après les informations recueillies.

Le PRESIDENT : Permettez-moi de vous interrompre pour dire que j'ai l'impression que nous nous éloignons ici de l'objet de votre exposé, qui est l'exposé d'un expert du domaine à l'étude. Pourriez-vous vous en tenir à ce domaine, et non à des faits, ou à des faits allégués, qui sortent de ce cadre ? Je vous remercie.

²⁶ Photographie d'avant-guerre : Zivkovic Ilija (dir. publ.). 1997. *Raspeta crkva u Bosni i Hercegovini: unistavanje katolickih sakralnih objekata u Bosni i Hercegovini (1991.-1996.)* (Banja Luka, Mostar, Sarajevo: Biskupska konferencija Bosne i Hercegovine; Zagreb : Hrvatski informativni centar); photographies d'après-guerre : l'auteur.

²⁷ Source : l'auteur.

M. RIEDLMAYER : Je comprends, Madame le président. Ce que je voulais faire observer ici, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de destruction de l'architecture; la symbolique de cette destruction, le lien avec la communauté dont ces constructions étaient les emblèmes et les divers actes en rapport avec cette architecture — qu'il s'agisse de déblayer les décombres d'une mosquée et de les déverser sur des charniers, ou de commettre des atrocités dans l'enceinte de mosquées — me semblent être autant d'aspects essentiels du tableau que je voudrais brosser. Il n'est pas seulement question de briques et de mortier. Donc...

Le PRESIDENT : Continuez, je vous prie.

29

M. RIEDLMAYER : Je vous remercie.

50. On peut également citer le cas de l'église catholique de Brisevo, dans la municipalité de Prijedor, incendiée par les forces serbes au cours d'une attaque lancée en juillet 1992 : outre l'église, ce sont toutes les maisons du village qui ont été réduites en cendres, et pas moins de soixante-dix paroissiens, dont des femmes et des enfants, ont été massacrés. Lorsque je me suis rendu sur place, dix ans plus tard, pas une famille n'était revenue au village, et la forêt commençait à recouvrir de nouveau les maisons, les ruines de l'église et les champs autrefois cultivés.

La nature des destructions

Mme KORNER : Madame le président, nous avons un petit problème technique. Merci. Eh bien, je pense que la vue est dans le lot de photographies...

M. RIEDLMAYER : Bien, elle est à l'écran maintenant...

[Diapositive : église catholique de Brisevo, avant et après.]²⁸

Mme KORNER : Ça y est, nous avons l'image.

M. RIEDLMAYER : Oui, vous voyez ici Brisevo avant et après : il s'agit là, pour l'essentiel, de la disparition d'une communauté et de sa civilisation représentées par leur structure centrale. Je pense que j'en ai terminé avec cette section.

²⁸ Photographie prise avant la guerre : Zivkovic Ilija, (dir. publ.). 1997. *Raspeta crkva u Bosni i Hercegovini: unistavanje katolickih sakralnih objekata u Bosni i Hercegovini (1991-1996)* (Banja Luka, Mostar, Sarajevo: Biskupska konferencija Bosne i Hercegovine; Zagreb: Hrvatski informativni centar); photographie prise après la guerre : l'auteur.

Mme KORNER : Vous nous avez donné des exemples du type de destruction. Pourriez-vous dire quelques mots à la Cour de la nature des destructions, de manière générale, d'après ce que vous savez, vous qui avez enquêté sur tous ces sites ?

M. RIEDLMAYER :

51. Oui, la destruction des mosquées et des églises catholiques semble avoir été délibérée, très répandue et systématique dans toutes les régions contrôlées par les forces serbes. Je fonde cette conclusion sur les résultats de l'enquête que j'ai menée sur le terrain et sur le fait que, d'après ce que j'ai pu constater, la majorité des destructions a eu lieu en marge du conflit armé.

Mme KORNER : Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par là, s'il vous plaît ?

30

M. RIEDLMAYER : Quand je dis «en marge du conflit armé», cela signifie que ces bâtiments n'ont pas été détruits du fait de tirs croisés au cours d'une action militaire, mais qu'ils ont été détruits soit en l'absence de tout combat, soit après la fin des combats.

52. Les déclarations de personnes ayant participé au «nettoyage ethnique» ainsi que de personnes qui en étaient la cible montrent qu'elles étaient tout à fait conscientes de l'impact réel et délibéré de la destruction des lieux de culte et autres symboles de la communauté prise pour cible.

53. La ville de Visegrad, située dans l'est de la Bosnie, a été le théâtre d'atrocités particulièrement brutales infligées à ...

Le PRESIDENT : Monsieur Riedlmayer, je me vois dans l'obligation de vous interrompre de nouveau. Vous avez fait votre déclaration en qualité d'expert, aussi vais-je vous demander de passer au paragraphe 59 de l'exposé que vous nous destinez.

M. RIEDLMAYER : Oui. Merci, madame le président.

54. ...

55. ...

56. ...

57. ...

58. ...

59. Après que la ville de Srebrenica a été envahie par les forces du général Mladic en juillet 1995, que les habitants musulmans de Bosnie vivant dans cette ville ont été expulsés (pour

ce qui concerne les femmes, les enfants, les personnes âgées) ou tués (s'agissant de quelque huit mille hommes et garçons), toute trace du patrimoine musulman a également été détruite à Srebrenica. Les cinq mosquées de la ville, qui étaient toutes encore en état lorsque Srebrenica est tombée, ont été détruites, tout comme les archives religieuses qui retraçaient l'histoire de la communauté musulmane de la ville et recensaient ses biens.

[Diapositive : Srebrenica : mosquée Crvena Rijeka, avant, pendant et après la guerre.]²⁹

31 60. La diapositive que vous voyez montre la deuxième mosquée la plus ancienne de Srebrenica, une mosquée traditionnelle bosniaque de village avec un minaret en bois, dans l'état dans lequel elle était avant la guerre. Derrière la mosquée, le bâtiment moderne de l'imam abritait les bureaux, la bibliothèque et les archives de la communauté musulmane de Srebrenica. Il était également utilisé à d'autres fins religieuses. Le 1^{er} janvier 1993, alors que Srebrenica était assiégée par les forces serbes de Bosnie, un avion militaire qui, selon des témoins oculaires, venait de Serbie et avait franchi la Drina aurait lâché une bombe sur la mosquée. Les dégâts ont été réparés par des personnes du voisinage, que l'on peut voir, sur la deuxième diapositive, assistant aux prières du vendredi après avoir effectué lesdites réparations. Deux ans et demi après, un bon nombre des hommes figurant sur cette photographie étaient morts et la mosquée détruite, ses ruines déversées par des bulldozers dans une ravine boisée située à l'arrière. Lorsque j'ai pris la troisième photographie, en 2002, le bâtiment de l'imam avait été réparé et une famille y vivait. Mais il n'y avait plus aucune trace de la mosquée, ni des Musulmans des environs.

[Diapositive : Srebrenica : mosquée Petric Mahala, avant et après.]³⁰

61. Cette diapositive montre une autre mosquée de Srebrenica et illustre bien la manière dont les mosquées ont été détruites en dehors de toute action militaire menée en Bosnie. Cette mosquée, située dans le quartier Petric Mahala de Srebrenica, était encore intacte lorsque les forces serbes ont pris la ville en juillet 1995, ce qu'atteste une vidéo réalisée à l'époque par le reporter serbe Goran Petrovic. Six mois plus tard, après la fin de la guerre, alors que les premiers soldats de maintien de la paix de l'IFOR arrivaient à Srebrenica, la mosquée n'était plus que la ruine que vous

²⁹ Photographie prise avant la guerre : Institute for the Protection of Cultural, Historical and Natural Heritage of Bosnia and Herzegovina; photographies de 1993 : Zene Srebrenice; photographie prise après la guerre : l'auteur (2002).

³⁰ Photographies prises après la guerre : IFOR (1996); Conseil de l'Europe (1998).

pouvez voir sur la photographie de gauche. Elle avait été détruite à l'explosif, les charges ayant été placées dans la cage d'escalier située au centre du minaret, lequel s'est effondré sur le bâtiment et a enfoncé le toit. On voit la façon caractéristique dont la base du minaret s'est évasée sous la force de l'explosion. Sur la photo de droite, on voit ce site deux ans après, en 1998, après que les autorités serbes locales l'ont déblayé au bulldozer, effaçant ainsi toute trace de mosquée et de Musulmans dans le quartier Petric Mahala.

[Diapositive : Kalata (près de Kozarac) : mosquée dont le minaret s'est effondré.]³¹

62. On retrouve la même technique de destruction, laquelle témoigne de certain professionnalisme, dans le cas de cette mosquée centenaire située près de Kozarac, détruite en 1992, époque à laquelle la région a subi le «nettoyage ethnique» pratiqué par les forces serbes. Les charges ont été placées de manière que le haut minaret de pierre s'effondre directement sur le frontispice de la mosquée et l'écrase. La mosquée de Hanifici, que j'ai montrée précédemment, était un exemple de ce que j'appellerais une technique relevant plus de l'amateur, le haut minaret de pierre tombant en dehors de l'édifice.

32

[Diapositive : Presnace : église paroissiale catholique, avant et après; père Filip Lukenda et sœur Cecilija Grgic.]³²

63. Ici, nous voyons une église catholique, et si vous regardez en bas à gauche, vous la verrez après son explosion; encore une fois, il ne s'agit pas d'un édifice qui a été pris entre deux feux; il est manifeste que des charges d'explosif ont été placées à l'intérieur. On voit que le clocher s'est effondré et que, parmi les ruines, les colonnes de l'édifice sont éventrées. A droite, on voit le prêtre et une religieuse qui ont été tués dans la maison voisine, laquelle a, elle aussi, été incendiée.

[Diapositive : Divic (Zvornik) — mosquée avant et après.]³³

64. Diapositive suivante, s'il vous plaît. Il s'agit là d'une mosquée de Divic, juste au sud de Zvornik. Lors du dernier recensement effectué avant la guerre, en 1991, mille trois cent

³¹ Source : Thomas Keenan (1998).

³² Zivkovic Ilija (dir. publ.). 1997. *Raspeta crkva u Bosni i Hercegovini: unistavanje katolickih sakralnih objekata u Bosni i Hercegovini (1991-1996)*. (Banja Luka, Mostar, Sarajevo: Biskupska konferencija Bosne i Hercegovine; Zagreb : Hrvatski informativni centar).

³³ Photographie prise avant la guerre : Suljic, Hifzija. 1981. «Dzamija u Divicu», *Glasnik Vrhovnog islamskog starjesinstva u SFRJ* 44/br. 5-6: 544; photographie prise après la guerre : l'auteur (2002).

quatre-vingt-huit Musulmans de Bosnie et quatre Serbes vivaient à Divic. Le 26 avril 1992, la JNA est entrée dans Divic et a dit à tous les hommes musulmans de se rassembler devant la mosquée et de rendre leurs armes. Après l'expulsion de la population musulmane et la destruction de la mosquée du village, Divic a été rebaptisée Sveti Stefan — du nom du saint Stéphane chrétien — et a été repeuplée par des Serbes venant d'autres régions de Bosnie. Une église orthodoxe serbe a été construite sur l'emplacement de la mosquée rasée et de l'ancien cimetière musulman, détruit lui aussi. Cette nouvelle église orthodoxe que vous pouvez voir à droite existe encore aujourd'hui et ce, malgré les ordres répétés de la Chambre des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine. De toute évidence, l'objectif poursuivi était d'anéantir aussi bien la communauté vivant à Divic que son identité historique, culturelle et religieuse et même le simple souvenir de son existence.

Mme KORNER : Vous venez d'évoquer la Chambre des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine. Est-elle uniquement composée de Bosniaques ou est-elle également ... internationale ?

M. RIEDLMAYER : Il s'agit d'un organe judiciaire mixte, international et local, créé par l'accord de paix de Dayton, qui reçu pour mission de trancher des litiges relatifs aux droits de l'homme portés devant lui.

33

Les attaques visant les archives culturelles

Mme KORNER : Pourrions-nous, s'il vous plaît, passer maintenant à la question des attaques visant les archives culturelles de la Bosnie-Herzégovine ?

M. RIEDLMAYER :

[Diapositive : anciens registres paroissiaux détruits par les flammes.]³⁴

65. Un autre aspect essentiel de toute tentative de destruction d'une communauté consiste à anéantir toutes les archives écrites de son existence. Des attaques visant les bibliothèques et les archives religieuses concernant les groupes pris pour cibles auraient eu lieu dans la majorité des municipalités dans lesquelles j'ai enquêté en Bosnie. Avant l'introduction de l'état civil au

³⁴ Photographies prises avant la guerre : Raic Ciril. 1998. *Ciril Ciril Raic i Hercegovina : 45 godina fotografije*. (Mostar : Hercegovacko-Neretvanska zupanija); photographie des archives brûlées du monastère catholique de Grbavica : Zivkovic, Ilija (dir. publ.). 1997. *Raspeta crkva u Bosni i Hercegovini: unistavanje katolickih sakralnih objekata u Bosni i Hercegovini (1991-1996)*. (Banja Luka, Mostar, Sarajevo: Biskupska konferencija Bosne i Hercegovine; Zagreb : Hrvatski informativni centar).

XX^e siècle, l'histoire des individus, des familles et des groupes composant ces communautés était consignée dans les archives des communautés musulmanes locales et des paroisses catholiques. Vous pouvez voir, à gauche, deux exemples de registres paroissiaux anciens, datant du XVIII^e siècle. A droite, vous voyez les archives détruites d'une communauté religieuse catholique de Grbavica, dans la banlieue de Sarajevo.

[Diapositive : archives musulmanes de Vakuf détruites et bibliothèque de Foca.]³⁵

66. Cette photographie montre les archives musulmanes situées à l'arrière de la mosquée de Foca, dans lesquelles étaient, là encore, consignées des informations importantes pour la communauté et importantes aussi du point de vue économique, pour la survie de cette communauté, car, dans ces archives, figuraient des actes et autres documents concernant les dons et autres biens divers qui entretenaient l'existence de la communauté en favorisant l'organisation d'activités religieuses, caritatives et éducatives.

[Diapositive : photographies de documents incendiés, l'Institut oriental détruit par les flammes.]³⁶

34

67. Toutefois, les attaques les plus violentes qui aient visé les archives écrites de la Bosnie ont eu lieu au tout début de la guerre. Le 17 mai 1992, l'Institut d'études orientales de Sarajevo a été bombardé au moyen de projectiles incendiaires tirés depuis les positions serbes. Il a brûlé et, avec lui, l'intégralité de ses collections. Parmi ces dernières figuraient les archives de l'ancienne province ottomane — soit plus de deux cent mille documents — et les registres cadastraux qui donnaient l'état de la propriété foncière en Bosnie-Herzégovine à la fin de la période ottomane. A également été détruite la plus riche collection de manuscrits musulmans du pays — plus de cinq mille manuscrits anciens en arabe, turc, persan et bosniaque — or, nombre de ces ouvrages étaient uniques; ils étaient le produit de cinq siècles d'histoire et de culture bosno-musulmane. Ils ont tous été détruits. Ce sont 99 % de la collection de l'Institut qui ont entièrement brûlé. Vous pouvez voir, à gauche, des manuscrits détruits par les flammes et, à droite, un exemple de document judiciaire.

³⁵ Photographie prise avant la guerre : Ayverdi, Ekrem Hakkı. 1981. *Avrupa'da Osmanlı mimârî eserleri, III. cild 3. kitap: Yugoslavya*. (Istanbul : Istanbul Fetih Cemiyeti) : pl. 202; photographie prise après la guerre : Lucas Kello (1996), collection de l'auteur.

³⁶ Photographies (1992) reproduites avec l'aimable autorisation du Orijentalni institut u Sarajevu.

68. Comme il ressort de mon enquête, l'Institut oriental avait manifestement été pris pour cible. D'après ce que m'ont rapporté des témoins oculaires, l'édifice a été la cible d'un feu nourri de bombes incendiaires, tirées depuis des positions situées sur les collines dominant le centre ville. Les bâtiments avoisinants, dans ce quartier qui est densément construit, sont toujours intacts. J'ai également parlé à des employés, à des riverains et à des pompiers ayant répondu à l'alerte au feu, et je suis donc vraiment sûr de ce que j'affirme.

69. Le 25 août 1992, la Bibliothèque nationale de Bosnie a été bombardée et incendiée par un tir nourri d'obus incendiaires provenant de nombreuses positions de l'armée des Serbes de Bosnie (la VRS) situées sur les hauteurs dominant la vieille ville. Alors que les pompiers luttaienent contre le feu, les assaillants ont rasé les alentours de la bibliothèque à la mitrailleuse et au canon antiaérien, tirant au niveau du sol afin d'empêcher les pompiers et les volontaires d'extraire les livres du bâtiment en proie aux flammes. Environ 1,5 million de volumes, dont le fond principal des collections de la Bibliothèque nationale et la majeure partie des ouvrages culturels de la Bosnie, auraient été consumés par les flammes lors de ce qui fut l'autodafé le plus important de toute l'histoire moderne. Là encore, la bibliothèque fut l'unique cible des obus incendiaires. Les bâtiments longeant les rues étroites qui entourent l'ancienne bibliothèque sur deux de ses trois façades sont aujourd'hui encore intacts. J'aimerais, si vous m'y autorisez, présenter un deuxième enregistrement vidéo de courte durée.

[Enregistrement vidéo n° 2 : Sarajevo — incendie de la Bibliothèque nationale de Bosnie-Herzégovine — 25-26 août 1992 — durée : une minute quarante-sept secondes.]³⁷

Là, vous voyez la bibliothèque le lendemain de l'attaque; elle est déjà en proie aux flammes, certaines s'échappent du bâtiment, et les pompiers sont à l'œuvre. Malheureusement, l'eau avait été coupée et n'arrivait plus en ville, les forces serbes de Bosnie ayant le contrôle de l'adduction d'eau. Les pompiers, à l'intérieur du bâtiment, essayent d'éteindre l'incendie et de sauver les collections. Là, vous allez voir l'image terrible de la bibliothèque en feu et les pages d'un million d'ouvrages qui dansent dans les flammes. Encore une fois, j'ai interrogé une bonne douzaine de pompiers qui ont pris part au sauvetage des livres et qui ont participé à la tentative d'extinction.

35

³⁷ Séquence documentaire non montée de l'incendie de la bibliothèque, réalisée le 26 août 1992, et présentée avec l'aimable autorisation de FAMA, BH-TV. Présentée par la Bosnie-Herzégovine le 16 janvier 2006, DVD 7.

J'ai également rencontré des riverains qui ont assisté au bombardement mais qui m'ont assuré que les tirs partaient de plusieurs endroits. Vous voyez là Kurt Schork, reporter de l'agence Reuters, qui a écrit l'un des récits les plus détaillés du bombardement de la bibliothèque mais il a malheureusement été tué par la suite. Voilà, c'est la fin du clip.

Les dommages causés au patrimoine orthodoxe serbe

[Diapositive : images de la cathédrale orthodoxe serbe de Mostar, avant et après.]³⁸

Mme KORNER : Vous avez évoqué toutes les destructions d'édifices musulmans et catholiques recensées en Bosnie. Savez-vous si des établissements orthodoxes serbes ont également été détruits ?

M. RIEDLMAYER : Oui.

70. Je n'avais pas été chargé d'enquêter sur les dommages causés pendant la guerre au patrimoine orthodoxe serbe de Bosnie-Herzégovine, mais, sous l'effet de la mission qui m'incombait pour le Tribunal, j'ai tenu à consigner l'état des sites religieux orthodoxes pendant que je travaillais sur le terrain et j'ai examiné les documents publiés par l'église orthodoxe serbe et par d'autres sources. Evidemment, au cours de la guerre, des sites religieux orthodoxes ont subi des dommages et ces derniers étaient loin d'être insignifiants. L'une des plus grandes pertes culturelles a été la destruction de la cathédrale orthodoxe serbe de Mostar, détruite à l'explosif au début du mois de juin 1992, par des extrémistes croates semble-t-il, à la suite du siège de Mostar par l'armée yougoslave. En juin-juillet 1992, le monastère historique orthodoxe serbe de Zitomislic, au sud de Mostar, qui fut construit sous le règne ottoman au XVI^e siècle et fut le centre de la culture orthodoxe dans la région, a également été détruit à l'explosif par des extrémistes croates. Ailleurs, en Herzégovine et dans la Bosnie du nord, un certain nombre d'églises orthodoxes serbes ont été endommagées ou détruites, principalement mais non exclusivement au cours des premiers mois de combat entre les milices croates et les forces serbes.

71. Toutefois, il convient de relever qu'*aucune* mosquée musulmane et *très peu* d'églises catholiques sont restées intactes dans les villes et villages de Bosnie-Herzégovine pris par les forces serbes au cours de la guerre de 1992 à 1995. En même temps que la population non serbe était

³⁸ Photographie prise avant la guerre : William Remsen (1980), collection de l'auteur; photographie prise après la guerre : l'auteur (2001).

soumise au «nettoyage ethnique», il était organisé une transformation systématique et délibérée du paysage culturel. Les minarets et les clochers des églises catholiques ont disparu du paysage tout comme les personnes qui avaient jadis considéré ces symboles comme des signes visibles de leur histoire et de leur présence dans le pays.

[Diapositive : Cajnice. A côté de l'église orthodoxe intacte, un espace vide, en lieu et place de la mosquée Sinan Pacha Boljanic.]³⁹

72. Sur cette diapositive, vous voyez la ville de Cajnice, laquelle est désormais intégralement serbe, «nettoyée» de sa population musulmane et de ses mosquées, et il y a un espace vide marquant l'emplacement de la mosquée qui, autrefois, faisait face à l'église orthodoxe située de l'autre côté de la place principale.

[Diapositive : Bosanski Samac : emplacement vide sur lequel était construite l'église catholique, en face de l'église orthodoxe serbe intacte, de l'autre côté de la rue.]⁴⁰

73. De même, à la fin de la guerre, on voit à Bosanski Samac un emplacement vide — il est là, sur la gauche — de l'autre côté de la rue, en face de l'église orthodoxe serbe, là où se trouvait l'église catholique de la ville.

[Diapositive : des églises orthodoxes serbes intactes à Sarajevo.]⁴¹

74. Dans le même temps, des églises orthodoxes serbes n'ont subi aucun dommage pendant toute la guerre et sont encore intactes dans la majorité des villages et villes de Bosnie qui sont demeurés sous le contrôle du Gouvernement de la Bosnie reconnu sur le plan international pendant la guerre — c'est le cas à Sarajevo, Tuzla et Zenica. La ville de Mostar, dont nous avons parlé, fait figure d'exception à la fois notable et tragique.

[Diapositive : vue de Bosanska Krupa — une église catholique détruite, une mosquée nouvellement reconstruite, une église orthodoxe serbe intacte.]

75. Dans les villes du nord-ouest de la Bosnie qui furent reprises par l'armée du Gouvernement de Bosnie au cours des dernières semaines de la guerre (telles que Sanski Most, Kljuc et Bosanska Krupa), les églises orthodoxes serbes sont demeurées intactes — alors que dans

³⁹ Photographie prise après la guerre : M. Machiel Kiel (1998), collection de l'auteur.

⁴⁰ Photographie prise après la guerre : bureau du procureur, TPIY (1996).

⁴¹ Source : l'auteur (1997).

37

ces mêmes villes, les mosquées et les églises catholiques ont été détruites systématiquement par les forces serbes pendant leur occupation. J'ai pris cette photographie dans la ville de Bosanska Krupa. La ville est restée aux mains des forces serbes de Bosnie de 1992 à une date avancée de l'année 1995, époque à laquelle les forces du Gouvernement de Bosnie l'ont reconquise. Pendant l'occupation serbe, l'église catholique, dont vous pouvez voir les fondations sur la gauche, et la mosquée, qui se trouve au fond de la place, ont été détruites à l'explosif. J'ai quelques photographies des ruines de la mosquée, laquelle, à l'époque où je me suis rendu sur place, venait d'être reconstruite. Mais, ce qu'il convient de relever, c'est, sur la droite, la présence de l'église orthodoxe serbe, laquelle est, à ce jour, restée intacte, sur le troisième côté de la place.

Le Kosovo

Mme KORNER : Vous avez parlé à la Cour de ce que vous considérez comme un schéma de destruction de portée très large et de caractère systématique. Avez-vous constaté le même schéma ailleurs en ex-Yougoslavie ?

[Diapositive : archives de la communauté musulmanes en feu et mosquée endommagée au Kosovo.]⁴²

M. RIEDLMAYER :

76. Oui, à la fin de l'année 1999, soit quatre mois après la fin de la guerre au Kosovo, je m'y suis rendu en mission pour recenser les dommages causés au patrimoine culturel et il ressort de mes observations qu'il existait un schéma que la Cour pourrait trouver fort instructif. Pendant la guerre qui s'est déroulée au Kosovo de mars à juin 1999, il existait également un schéma de «nettoyage ethnique» et plus d'un tiers des personnes d'origine albanaise de la province en ont été chassées.

77. Au cours de cette opération, d'après ce que j'ai pu relever — et j'ai effectué une enquête de terrain vraiment très approfondie — deux cent vingt-cinq mosquées, soit plus du tiers des six cent sept mosquées que comptait le Kosovo avant la guerre, ont été détruites ou endommagées. Tout cela au cours d'une opération qui a duré trois mois. Les archives religieuses musulmanes et les bibliothèques du Kosovo ont également été détruites, et parmi elles, les archives historiques centrales de la communauté musulmane du Kosovo, que vous pouvez voir en proie aux flammes

⁴² Photographie des archives en feu : Reuters (1999); photographie de la mosquée : l'auteur (1999).

sur la photographie de gauche. Des sites orthodoxes serbes du Kosovo ont également subi des dommages mais uniquement après la guerre, lors d'attaques menées en guise de représailles par des Albanais revenant dans la région, et je n'ai trouvé aucun élément de preuve attestant qu'un seul des ces sites aurait été endommagé pendant la guerre.

38

Une dernière question

Mme KORNER : Très bien. Une dernière question, Monsieur Riedlmayer. Vous avez commencé votre exposé en indiquant à la Cour que la tradition de la coexistence des différentes nationalités qui existait en Bosnie avait volé en éclats. Dans toutes les enquêtes que vous avez réalisées pour établir cette sorte de catalogue des destructions, avez-vous eu connaissance d'un quelconque événement qui aurait pu permettre de croire qu'une certaine coexistence était encore possible ?

M. RIEDLMAYER :

78. Etablir le catalogue des destructions dont j'ai présenté aujourd'hui certains exemples à la Cour fut un exercice fort déprimant, un exercice qui ne rend guère optimiste sur la nature humaine. Cela étant, au milieu des dévastations, il m'est parfois arrivé d'apercevoir dans l'obscurité une étincelle de lumière, un signe de ce patrimoine bosniaque de coexistence que j'ai décrit et qui a été si près de disparaître, dont les traces mêmes ont été détruites. Dans la ville de Doboj, en Bosnie, j'ai parlé au prêtre de la paroisse catholique, dont l'église a été brûlée dans la nuit du 4 mai 1992. Il m'a dit que le feu avait été provoqué par des projectiles incendiaires tirés par les forces serbes. En 1993, les ruines de l'église ont été minées à deux reprises, le site a été déblayé par des bulldozers et les autorités serbes ont fait enlever tous les gravats. En août 1992, le presbytère et le couvent situé à proximité ont été vandalisés et pillés par trois «Bérets rouges», en uniforme militaire, qui s'exprimaient dans un dialecte témoignant de leur origine serbe. Ils ont investi le couvent et les Bérets rouges se le sont approprié. Le prêtre et les religieuses ont eu vingt-quatre heures pour quitter la ville. Les archives de la paroisse — les registres de baptême, de mariage et de décès de la paroisse — avaient été cachés à la demande du prêtre par des «gens biens, des Serbes locaux» qui les avaient emportés chez eux après la première attaque menée contre l'église catholique en mai 1992. Lorsque les Bérets rouges ont fouillé le presbytère en août de cette

année là, ils ont cherché les registres paroissiaux mais ne les ont pas trouvés. Après la fin de la guerre, les «bons Serbes» qui avaient dissimulé les archives les ont rendues au prêtre de la paroisse lorsqu'il est revenu à Doboje⁴³. Merci beaucoup.

Mme KORNER : Merci, Monsieur Riedlmayer.

39 Le PRESIDENT : Merci, Monsieur Riedlmayer. Merci, Madame Korner. L'audience est suspendue pour dix minutes.

L'audience est suspendue de 11 h 20 à 11 h 30.

Le PRESIDENT : Veuillez vous asseoir. M. Riedlmayer pourrait-il nous rejoindre ? Je donne à présent la parole à Mme Fauveau-Ivanović pour le contre-interrogatoire.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Thank you, Madam President. Mr. Riedlmayer, could it be said that you have researched the destruction of historical monuments in 19 municipalities in Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Ces dix-neuf municipalités sont celles que j'ai étudiées dans le cadre de l'affaire *Milosevic*. J'ai enquêté sur sept autres municipalités dans le cadre de deux autres affaires. Cela fait donc au total vingt-six municipalités.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Could it be said that these 26 municipalities were chosen by the Office of the Prosecutor of the Tribunal for the former Yugoslavia?

M. RIEDLMAYER : En partie seulement. La mission que m'a confiée le Tribunal indiquait un certain nombre de municipalités mais je pouvais en choisir d'autres en plus. Ainsi, dans le cadre de l'affaire *Milosevic*, dix municipalités avaient été sélectionnées et j'en ai choisi neuf autres.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: What criteria did you apply in selecting the municipalities you chose?

M. RIEDLMAYER : Mon critère était d'essayer de couvrir une zone géographique plus étendue et représentative. Si vous vous reportez à une carte de la Bosnie, vous constaterez que les dix-neuf municipalités auxquelles je me suis intéressé dans le cadre de cette enquête de terrain

⁴³ Pero Brkic, prêtre de la paroisse de l'église catholique du Sacré Cœur de Doboje interrogé par l'auteur (juillet 2002).

forment un grand arc de cercle allant de Ključ et de Sanski Most, au nord-ouest, jusqu'à Višegrad et Foča, en passant par Brčko, Bijelina, et Zvornik. En fait, je couvrais donc une zone formant un grand arc de cercle en m'efforçant d'établir le meilleur échantillonnage possible dans le délai qui m'était imparti.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Would you agree that 26 municipalities in Bosnia, that covers approximately 25 per cent of the territory of Bosnia and Herzegovina?

40

M. RIEDLMAYER : Oui, c'est à peu près cela. Avant la guerre, il y avait en Bosnie cent neuf municipalités de taille très variable, certaines assez petites, d'autres beaucoup plus importantes. Mais en nombre, ces municipalités représentent bien environ 25 % du total.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Based on the information you collected in those 26 municipalities, how do you draw the conclusion that the situation was the same throughout Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Outre les informations que j'ai recueillies par mes enquêtes, j'ai examiné en détail tous les documents publiés sur la destruction du patrimoine culturel et religieux sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. J'y ai fait allusion au cours de mon exposé. Si vous avez l'occasion de lire mes rapports, vous y verrez la liste exhaustive de tous les documents que j'ai étudiés.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You also said — and yes, I have seen your reports —, you said in those reports that you used statements from people who lived in those municipalities, in particular from people in the Muslim religious community. Is that correct?

M. RIEDLMAYER : Pas tout à fait. J'ai surtout dû m'en remettre à des habitants de la région, en particulier des membres du clergé local, pour me conduire notamment sur les sites des lieux de culte détruits. C'était indispensable, notamment lorsque les bâtiments en question n'existaient plus. Si je n'avais pas bénéficié de cette aide, j'aurais mis beaucoup plus longtemps à recueillir des informations sur des lieux aussi nombreux. Mais je n'ai jamais fait figurer un site dans mon étude en me contentant de ce que l'on me disait. Tout d'abord, je me suis rendu sur plus de 60 % des sites évoqués dans cette étude. Pour chacun d'entre eux, je disposais de photographies, souvent de plans cadastraux et d'autres informations émanant de sources indépendantes qui confirmaient avant tout que le site en question était bien celui qu'il était censé

être, qu'il y avait bien eu sur ce site une église ou une mosquée avant la guerre, et que cette église ou cette mosquée avait disparu.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You have spoken about certain events lying somewhat outside your expertise. But when you speak of these killings, specifically at Hanifici, Sasina, Carakovo, how did you verify this information?

41 M. RIEDLMAYER : Là encore, dans presque tous les cas que vous évoquez, les informations émanent de sources multiples. L'une d'entre elles sont les témoignages publics qui peuvent être consultés sur le site Internet du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie. Certes, lorsque je recueillais des informations sur le fait de savoir, par exemple, à quel moment une mosquée avait été détruite, je devais souvent me contenter de ce que les gens de la région me disaient. Cependant, je prenais alors soin de recouper les informations concernant par exemple les lieux où s'étaient déroulés les combats dans la zone en me reportant à des récits militaires publiés tels que l'ouvrage *Balkan Battlegrounds* [Les champs de bataille des Balkans], que vous devez connaître. Encore une fois, je ne me contentais donc pas de ce qu'une seule personne m'avait dit.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Are you aware that the events at Hanifici and Carakovo which you relate were judged by the International Criminal Tribunal, which did not at all adopt the position which you expressed?

M. RIEDLMAYER : Non, je l'ignorais.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You spoke about the mosque in Banja Luka. How many mosques were there in Banja Luka before the war?

M. RIEDLMAYER : Si j'en juge par mes informations les plus fiables et le fait que je me suis rendu sur seize sites différents, je pense qu'il existait seize mosquées à Banja Luka, y compris sa banlieue.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you think there were 16 or are you sure?

M. RIEDLMAYER : Je sais qu'il y en avait seize.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you know how many Catholic churches there were in Banja Luka?

M. RIEDLMAYER : Concernant Banja Luka même, j'imagine que vous faites allusion à la cathédrale qui a été préservée. Toutefois, dans les environs de Banja Luka, dans des lieux tels

que Presnace, qui sont suffisamment proches pour être considérés comme des banlieues, ce sont dix églises catholiques, voire plus, qui ont été détruites.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you know how many Orthodox churches there were in Banja Luka, in Banja Luka itself, in the town of Banja Luka?

M. RIEDLMAYER : Les églises orthodoxes n'entraient pas officiellement dans le cadre de mon étude. Je sais qu'une grande église orthodoxe a été récemment construite près de la mairie. Mais je n'ai pas recensé les églises orthodoxes.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: So you do not know exactly how many Orthodox churches there were in Banja Luka?

M. RIEDLMAYER : Non.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You spoke about the Ferhadija mosque, which, according to the testimony you gave a short while ago, was destroyed in the month of May 1993, is that correct?

42

M. RIEDLMAYER : Pardon, quel mois dites-vous ?

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: The month of May 1993.

M. RIEDLMAYER : Oui, vous faites allusion à la mosquée de Ferhadija ?

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Yes, I am referring to the Ferhadija mosque.

M. RIEDLMAYER : Eh bien, c'est un incident dont il a été abondamment rendu compte à l'époque. Je pense qu'il est incontestable qu'elle a été détruite.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Can you explain why, in Bosnia and Herzegovina's Application, which was filed in March 1993, this mosque was already reported to have been destroyed?

M. RIEDLMAYER : Je n'ai rien eu à voir dans le dépôt de ces pièces. Ce que je peux dire, toutefois, c'est que cette mosquée avait déjà fait l'objet de plusieurs attaques avant cette date, lesquelles lui avaient causé des dommages relativement limités mais qui, en réalité, remontaient à l'année précédente.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: But you are certain that it was not destroyed until May 1993?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: In respect of certain incidents you spoke of the means, the methods by which these mosques were destroyed. Do you have any information on the Ferhadija mosque? How it was destroyed?

M. RIEDLMAYER : Je n'ai eu connaissance que d'éléments de preuve visuels, que vous avez vus en partie, ainsi que des récits de témoins oculaires qui indiquent qu'il y a eu une très forte explosion, ce qui confirme les éléments de preuve visuels des dégâts subis. Quant à la destruction des vestiges de la mosquée, elle a été opérée à l'aide de matériel lourd, puis au marteau piqueur et avec de nouveaux explosifs pour le tronçon de base du minaret.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Indeed, one might say that you have no exact knowledge at all as to who could have destroyed this mosque?

M. RIEDLMAYER : S'agissant de l'individu responsable, aucune connaissance. S'agissant des parties qui sont susceptibles d'y avoir participé, j'ai dit tout ce que je savais au cours de mon exposé.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: But what you presented was not based on immediate, firsthand knowledge which you have of the events?

43

M. RIEDLMAYER : Seulement sur les informations que j'ai recueillies auprès de témoins oculaires, dont le mufti, qui habitait la maison située juste derrière la mosquée au moment où elle a été détruite, et M. Gusic, l'auteur de l'enregistrement vidéo, qui m'a raconté ce qu'il avait vu le lendemain matin.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: The statements you obtained from the witnesses, were those statements which these witnesses gave to you?

M. RIEDLMAYER : Absolument. J'ai interviewé M. Gusic, qui habite aujourd'hui dans la même ville que moi, et je me suis rendu à Banja Luka où j'ai parlé à des gens de la communauté musulmane locale.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you have the specific knowledge and skills necessary to assess witness credibility?

M. RIEDLMAYER : Non, je ne suis pas juge ni juriste; je n'ai que le bon sens et les connaissances de tout un chacun. J'ai aussi un certain instinct qui me dit quand on essaie de me mener en bateau. Je pense que les gens à qui je parle sont dignes de foi, et ce qui me conforte dans

cette opinion, c'est avant tout que ce qu'ils disent semble correspondre aux éléments de preuve dont je dispose, aux éléments de preuve visuels, et aussi que les différentes déclarations ne se contredisent pas. En revanche, je ne suis pas habilité à recueillir des déclarations sous serment et je ne suis pas non plus juriste.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You spoke about the town of Mostar. Did you visit Mostar during your travels in Bosnia?

M. RIEDLMAYER : Oui, j'y suis allé.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Is it true that there is only one intact Orthodox church in Mostar today?

M. RIEDLMAYER : Non. Avant la guerre, il y avait deux églises orthodoxes à Mostar. Si vous lisez mon *curriculum vitae*, vous verrez que j'ai écrit un article sur ces églises et leur destruction; je connais fort bien le sort qu'elles ont subi. Par ailleurs, la photographie que vous avez vue de la cathédrale orthodoxe détruite de Mostar est une photographie que j'ai prise moi-même. Donc, oui, je suis très au fait de ces événements.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You spoke about events which occurred in Mostar in 1992. At the time, you were not in Bosnia?

44 M. RIEDLMAYER : Non, en effet. Cependant, le siège de Mostar de 1992 s'est déroulé au début de la guerre et a donné lieu à une documentation bien plus abondante que d'autres événements qui se sont produits beaucoup plus tard. A l'époque, il y avait notamment des journalistes étrangers à Mostar qui ont rendu compte du bombardement de la ville. D'autre part, en août et septembre 1992, la fédération des architectes de Mostar a produit une documentation complète sur tous les dommages qu'avait subis la ville. Elle a également, soit dit en passant, fait état des dommages causés à l'église orthodoxe qui a été détruite; à cette époque, la seconde église orthodoxe ne l'avait pas encore été. Ces informations ont été publiées dans un catalogue d'exposition abondamment illustré. En outre, M. Kaiser, s'est, au nom du Conseil de l'Europe, rendu à Mostar à la fin de l'année 1992, au mois de décembre; il était accompagné d'une équipe et de photographes et il s'est rendu sur tous les sites qui avaient subi des dommages.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Mr. Riedlmayer, in respect of Mostar I am in no way denying that the monuments were destroyed; what I am trying to ascertain is how you can know who destroyed them?

M. RIEDLMAYER : Encore une fois, tout ce que je peux dire, c'est que je n'étais pas présent mais que j'ai examiné tous les documents disponibles, à commencer par les rapports établis par des observateurs indépendants qui se trouvaient sur les lieux à l'époque. Je peux également dire qu'à ma connaissance, à partir de 1992, personne d'autre que l'armée yougoslave ne bombardait Mostar.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: When you say that it is to your knowledge, where do you obtain your knowledge?

M. RIEDLMAYER : Encore une fois, je n'ai pas besoin d'enquêter personnellement sur la situation militaire à Mostar. Il a été publié des récits militaires de la guerre de Bosnie tels que *Balkan Battlegrounds* [Les champs de bataille des Balkans], qui présentent de manière très détaillée les événements qui se sont déroulés entre avril et juin 1992, c'est-à-dire à l'époque où ces dégâts ont été causés.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Okay. In effect, you admit that you are not really qualified to opine on this military situation?

M. RIEDLMAYER : Oui. Pour cela, je dois me fier à d'autres personnes qui, elles, sont qualifiées. Je suis néanmoins qualifié pour évaluer des dommages à partir d'informations qui sont de première main ou qui émanent de documents.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Can you say how many mosques were destroyed in the whole of Bosnia? Over the entire war period.

45

M. RIEDLMAYER : S'agissant du territoire entier, les chiffres sont assez variables. Celui que je cite dans mon rapport — de mémoire, il est supérieur à neuf cent cinquante mais inférieur à mille, je ne veux pas perdre de temps à le vérifier maintenant — provient d'un recoupement entre plusieurs sources. J'ai commencé par me renseigner auprès de la communauté religieuse musulmane, laquelle a recueilli sa propre documentation concernant les dommages que ses propres sites ont subis. Je me suis ensuite reporté aux travaux de différents organes indépendants tels que le Conseil de l'Europe, qui a nommé des rapporteurs pendant la guerre et a ensuite constitué une

mission d'aide technique qui a, en 1997-1998, réalisé une étude sur les bâtiments historiques, y compris les mosquées, dans toutes les municipalités de Bosnie. J'ai en outre consulté la base de données de la commission bosniaque d'examen des crimes de guerre et tous les autres documents publiés. Je considère donc que mon chiffre approximatif de neuf cent et quelques mosquées détruites constituent une information fiable, tout comme le fait que ces destructions doivent être attribuées à la Partie serbe. Si votre question est de savoir si d'autres mosquées ont été détruites, alors oui, sans doute au moins deux cents de plus.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Those other mosques were destroyed by whom?

M. RIEDLMAYER : Ces mosquées ont fait les frais des combats qui ont opposé les forces croates à celles du Gouvernement bosniaque en 1993 et 1994.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Therefore you admit that, in the war between the Croats and the Muslims, the Croats destroyed Muslim mosques?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: If you take the total number of mosques destroyed in the war in Bosnia, do you know what percentage is accounted for by these destroyed mosques?

Le PRESIDENT : Madame le conseil, pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît ? Les interprètes ne l'ont pas entendue.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Certainly, Madam President. Could you tell us in percentage terms how many mosques were destroyed in Bosnia and Herzegovina, but in using the total number, including those destroyed in the war between Serbs and Muslims and those destroyed in the war between Muslims and Croats?

M. RIEDLMAYER : Sur la base des chiffres que je viens de citer, le calcul est assez simple. Si l'on considère qu'un peu moins de mille sont attribuables aux Serbes, et environ deux cents aux Croates, le ratio est d'environ dix pour deux, ou neuf pour deux.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: But what percentage of all mosques which existed in Bosnia and Herzegovina is represented by these destroyed mosques?

46

M. RIEDLMAYER : Comme je l'ai dit au cours de mon exposé, la Bosnie comptait au total un peu plus de mille sept cents mosquées, ce qui signifie que bien plus de la moitié de l'ensemble

des mosquées de Bosnie ont été détruites ou endommagées pendant la guerre. Le terme détruit englobe ici, s'agissant de ces chiffres, à la fois les destructions complètes et les dommages partiels.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you know how many Orthodox churches were destroyed in Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Tel n'était pas l'objet de mon étude, mais j'ai consulté certaines publications de l'Eglise orthodoxe serbe et du musée de l'Eglise orthodoxe serbe, comme celles de Durovnik [*inaudible*] ou d'autres. Je n'ai jamais fait le calcul, mais je me suis intéressé à certains sites. Je pense que le chiffre est compris entre cent et deux cents.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you know how many Orthodox churches there were in Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Non, je ne connais pas ce chiffre.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Therefore, you are unable either to confirm or refute the assertion that roughly 50 per cent of the Orthodox churches were also destroyed during the war in Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Ne disposant pas de ces chiffres, je ne suis évidemment pas à même de répondre. Je dois cependant dire que lorsque je me suis rendu dans des villages et des villes de Bosnie, j'ai repéré les endroits où les églises orthodoxes étaient toujours intactes et ceux où elles avaient été endommagées, et le fait est que dans le territoire contrôlé par le Gouvernement bosniaque, dans toutes les principales villes où je me suis rendu, à l'exception de Mostar, l'église orthodoxe était toujours intacte.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Were you able to obtain an official list from the authorities in Bosnia and Herzegovina of mosques which were destroyed?

M. RIEDLMAYER : Il n'existe pas de liste officielle unique. Dans mon rapport au Tribunal des Nations Unies, que vous dites avoir lu, je parle des lacunes des différents rapports qui ont été publiés. Le problème était qu'à la fin de la guerre, face à la crise liée au maintien de la paix, à la réinstallation des réfugiés et à la reconstruction d'un pays en ruine, le recensement des monuments culturels ne figurait pas au premier rang des priorités. Les différents organes chargés de recueillir des informations n'avaient pas vraiment pour objectif de faire une étude globale. Chez les communautés religieuses, la priorité était d'obtenir des fonds pour la reconstruction, et elles avaient

47 tendance à ne s'intéresser qu'aux sites où la reconstruction était réalisable. Les rapporteurs du Conseil de l'Europe, par exemple, avaient tendance à ne s'intéresser qu'aux monuments figurant sur des listes, c'est-à-dire à des monuments qui avaient été choisis pour bénéficier d'une protection juridique particulière, etc. Il fallait également compter avec le problème né après Dayton du fait que la Bosnie était divisée en deux entités séparées, de sorte qu'il n'existait pas d'organe unique ayant compétence sur le pays tout entier. De plus, la commission de l'annexe 8, c'est-à-dire la commission des monuments nationaux, laquelle est censée examiner la documentation relative aux monuments de la totalité de la Bosnie et leurs conditions de préservation, n'a pas fonctionné pendant les six ou sept ans qui ont suivi Dayton. C'est pourquoi il n'existe pas de liste officielle unique; il y a de nombreuses listes dont le degré de fiabilité est variable.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Were you able to obtain a list of mosques which existed in 1992?

M. RIEDLMAYER : Non, je ne dispose pas de la liste des mosquées en 1992.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you admit that no such list exists?

M. RIEDLMAYER : Je ne suis pas en mesure de dire si elle existe ou non. Il convient cependant de préciser qu'en vertu de la législation en vigueur dans l'ex-Yougoslavie avant sa désintégration, les mosquées et les établissements religieux devaient être enregistrés auprès de l'administration centrale. Par conséquent, je suppose que des archives concernant les mosquées disparues existent bien, d'une manière ou d'une autre. C'est peut-être une autre question que de savoir si ces archives sont sorties intactes de la guerre.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: In any event, this is merely a presumption of yours. You are not at all certain that that existed in 1992 in Bosnia?

M. RIEDLMAYER : S'agissant des mosquées sur lesquelles j'ai effectivement enquêté — nous parlons des chiffres que je cite dans mon rapport —, j'ai essayé chaque fois que c'était possible d'obtenir la preuve irréfutable que ces mosquées existaient effectivement avant la guerre. Avec des photographies remontant à cette époque, je me suis rendu dans des bureaux du cadastre où l'on m'a remis des relevés qui, comme vous le savez, comprennent des plans des sites. Par conséquent, même si les monuments en question avaient disparu lorsque je me suis rendu sur les

lieux, à la fin des années quatre-vingt-dix ou au début des années deux mille, j'avais la preuve qu'ils existaient bien auparavant.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: During your testimony before the ICTY, when you testified in the *Milosevic* trial, Mr. Milosevic asked you a question about the mosque in Foca, asserting that that mosque, dating from the sixteenth century, had been built on the foundations of an earlier Orthodox church. Do you recall this?

48

M. RIEDLMAYER : Je me souviens de cette question, en effet.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: At the time, you said that you were not aware of that. Have you done any checking on this?

M. RIEDLMAYER : Je ne suis pas sûr de saisir la pertinence de votre question, mais le fait est que je n'allais pas faire des recherches historiques sur des monuments en remontant jusqu'au Moyen Age. J'ai étudié certains monuments dans le cadre de mes recherches personnelles, mais la prétendue mosquée de Foca n'en fait pas partie. A mon sens, établir si, au Moyen Age, une église se trouvait ou non sur le site sur lequel la mosquée a été construite à l'époque ne change pas grand-chose au caractère criminel de la destruction de cette mosquée.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Undoubtedly not, but I am simply asking you a question. Do you know, did you research, whether this mosque was built on the foundations of an earlier Orthodox church?

M. RIEDLMAYER : Non.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: But, all the same, do you admit that it was fairly common practice in the Ottoman Empire to turn former churches into mosques?

M. RIEDLMAYER : C'est en réalité une situation compliquée. J'ai étudié l'histoire ottomane et je sais que lorsque les Ottomans conquéraient des villes, ils transformaient généralement l'église principale de l'agglomération en mosquée, laissant les églises plus petites aux communautés chrétiennes qui restaient. N'oubliez pas que nous parlons du Moyen Age, une époque où il n'y avait pas de séparation entre la religion et l'Etat et où le monument principal d'une ville était tout autant le symbole du dirigeant de cette ville que d'une religion. L'usage était d'ailleurs assez similaire en Europe, ou tout au moins analogue.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You spoke about the national library in Sarajevo, which was destroyed. That was a national library of Bosnia and Herzegovina, is that correct?

M. RIEDLMAYER : Oui, c'était la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: That was a national library of Bosnia and Herzegovina, it was not a national library of the Muslims of Bosnia and Herzegovina?

M. RIEDLMAYER : Assurément non. C'était le lieu où était déposé le patrimoine écrit en tant que tel du pays tout entier.

49

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: So, this library contained works on Croat and Serb history as well?

M. RIEDLMAYER : Oui.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: When the library was destroyed, was the Croat and Serb heritage destroyed as well?

M. RIEDLMAYER : Malheureusement, oui.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Here again, in respect of the library, you have no specific information on who destroyed the library?

M. RIEDLMAYER : On ne peut pas dire cela. Tout d'abord, comme je vous l'ai indiqué, j'ai interrogé plus d'une dizaine de personnes qui habitaient dans les environs de la bibliothèque. J'ai interrogé des personnes qui ont vu les obus tomber sur le toit de la bibliothèque. Comme il s'agissait d'obus au phosphore, ils diffusaient un éventail d'étincelles très particulier. Pendant le siège de Sarajevo, certains habitants de la ville sont devenus experts dans l'art de distinguer les différents types de munitions, dans la mesure où ceux-ci avaient des effets différents et représentaient pour eux des dangers différents. La vieille ville de Sarajevo est située dans une vallée très profonde aux abords escarpés, et, parmi les personnes que j'ai interrogées, certaines habitaient à flanc de colline juste au-dessus de la bibliothèque. Celle-ci a commencé à être bombardée juste après le coucher du soleil, et les témoins ont pu voir les éclairs jaillir des bouches des canons et entendre les obus voler et atterrir sur la bibliothèque. L'endroit dont ils provenaient ne fait donc pas vraiment mystère.

Deuxièmement, vous avez vu dans l'enregistrement vidéo le journaliste Kurt Schork. C'était l'un des deux principaux correspondants de Reuters — l'autre étant John Pomfret. Ils ont assisté à l'attaque contre la bibliothèque et en ont fait de longs récits. J'ai entretenu une longue correspondance avec Kurt Schork avant sa mort tragique — il a été tué il y a quelques années, alors qu'il couvrait la guerre en Sierra Leone —, et il m'a montré les notes succinctes qu'il avait prises sur les événements auxquels il avait assisté. Il a non seulement vu la bibliothèque en flammes, mais aussi les pompiers se faire tirer dessus depuis les collines environnantes, lesquelles étaient aux mains des forces serbes. Autrement dit, j'ai donc effectivement quelques raisons de croire que c'était l'œuvre des forces qui se trouvaient dans les collines environnantes.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: That is just as I thought. You have reason to believe it but you cannot affirm it with certainty.

50

M. RIEDLMAYER : Permettez-moi d'aller un peu plus loin. Outre le fait que j'ai parlé à un certain nombre de personnes qui ont assisté à ces événements et m'ont toutes rapporté individuellement des détails similaires, j'ai eu l'occasion d'inspecter le bâtiment et les immeubles avoisinants. Le bâtiment lui-même a été complètement ravagé par les flammes, ses éléments métalliques ont même fondu par endroits tellement la chaleur était intense. Le bâtiment avait une faîtière — un toit en métal, avec des fenêtres — et, selon les témoins, les obus ont atterri sur le toit. Juste en dessous du toit se trouvait le principal dépôt de la bibliothèque, lequel a aussitôt pris feu. Puis, lorsque les pompiers ont commencé à arriver, on a tiré sur le bâtiment avec des armes de petit calibre. En examinant la façade on distingue des traces laissées par les éclats d'obus et les impacts de balles. Le bâtiment ayant par la suite été abandonné et désaffecté, il est permis de penser que ces traces remontent à cette période.

De plus, le site a une forme triangulaire, l'un des côtés faisant face au fleuve, les deux autres étant bordés de ruelles étroites avec des immeubles d'habitation et des bureaux. Les immeubles situés dans ces rues, face à la bibliothèque, portent des traces d'impacts de balles, surtout dans les étages élevés, mais aucun d'entre eux n'a été touché par un engin incendiaire. Par conséquent, je dirais que les indices tendent très nettement à signaler que cette bibliothèque a bien été prise pour cible.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You have seen many reports, and you have apparently read a great deal about the war in Bosnia and Herzegovina, did you know, did you discover in your research, that, very often, the Members of the United Nations, the members of the peace mission (the military forces) had great difficulty in determining where shelling came from.

M. RIEDLMAYER : J'ai lu qu'il y avait des controverses, dont certaines ont, à mon avis, été organisées artificiellement, les autres portant sur des points sur lesquels la controverse reste permise. En revanche, je n'ai entendu parler d'aucune allégation formulée à l'époque, ni même depuis, selon laquelle la bibliothèque aurait pu être bombardée par quelqu'un d'autre.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you admit that you wrote a letter to Bill Clinton in 1995, seeking the lifting of the arms embargo against Bosnia and Herzegovina?

51 M. RIEDLMAYER : Oui, j'ai écrit cette lettre dans le courant de l'été 1995, et si je l'ai écrite, c'est notamment parce que je pense qu'en vertu de la Charte des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, avait droit à la légitime défense et que, conformément à la Charte des Nations Unies, si l'Organisation des Nations Unies n'est pas en situation de protéger un pays, alors ce pays a le droit d'essayer de se défendre par ses propres moyens. La guerre était déjà entrée dans sa quatrième année et, compte tenu des événements de Srebrenica, je considérais que c'était un scandale international que la Bosnie-Herzégovine se voie refuser ce droit. Toutefois, si j'ai adopté cette position, cela n'a absolument aucune incidence sur mes qualifications professionnelles ni, en aucune manière, sur ma bonne foi quand je dis ce que j'ai vu.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Indeed, as for the events in Srebrenica, you also took the position that they were the consequence of a tacit agreement between the Serbs and the United Nations?

M. RIEDLMAYER : Je ne me rappelle pas à quel moment je l'ai dit, mais il n'est pas impossible que vous ayez trouvé quelque chose qui puisse donner à penser que j'ai adopté cette position. Je dirais que si en effet vous avez pu découvrir quelque chose en ce sens, tout ce que j'ai peut-être répété, je le puisais dans des hypothèses que la presse véhiculait abondamment à l'époque, selon lesquelles les enclaves étaient un fardeau et certaines personnes dans les hautes

sphères voulaient tout simplement s'en débarrasser. Mais comme je l'ai dit, je ne vois pas exactement à quoi vous faites allusion, peut-être pourriez-vous rafraîchir ma mémoire.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: It was in an article in the *New York Times*.

M. RIEDLMAYER : Pouvez-vous lire l'extrait ?

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: I am sorry, I do not have it.

M. RIEDLMAYER : Bon, eh bien, alors il n'y a pas grand-chose à en dire.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Are you aware that the American public relations agency Rudder & Finn did work for the Bosnian Government on the subject of the destruction of cultural monuments?

M. RIEDLMAYER : Je l'ignorais.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: It did not contact you?

M. RIEDLMAYER : Non.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: You said in one of your reports that Muslim society is a "modern, industrialized, European society". Do you stand by this assertion? This is the assertion you make about Muslim society in Bosnia and Herzegovina.

52

M. RIEDLMAYER : Je pense que votre citation est tirée d'un article que j'ai écrit sur la Bosnie en général et qui disait que, dans ce pays, la société était vaste, était industrialisée et européenne. Je ne vois pas ce qu'aucun de ces propos peut avoir de particulièrement discutable. Pendant la période yougoslave, il y avait de l'industrie lourde en Bosnie, qui était manifestement intégrée au système économique dans sa dimension régionale.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: On the subject of mosques in Serbia and Montenegro, outside of Kosovo, where the situation was one of civil war, can you tell me if you are aware of any mosque destroyed in Serbia and Montenegro, elsewhere than in Kosovo?

M. RIEDLMAYER : Très bien. Permettez-moi de dire pour commencer que je ne me suis plus rendu en Serbie-et-Monténégro depuis la guerre, à part au Kosovo. J'avais étudié en Serbie-et-Monténégro avant la guerre, mais je n'étais nullement en mesure d'apprécier personnellement si la Serbie-et-Monténégro avait subi des dommages. Cela dit, oui, je sais que des mosquées ont subi des attaques, notamment dans le secteur de Bukovica, dans le Sandjak, où, d'après certains rapports publiés par des ONG indépendantes de protection des droits de l'homme,

étayés par certaines photographies, plusieurs villages musulmans ont été attaqués et deux mosquées au moins détruites. Cela s'est produit à l'époque de la guerre en Bosnie. Par ailleurs, la mosquée de Belgrade n'a pas été détruite : elle a subi plusieurs attaques au cours des années quatre-vingt-dix. D'après mes souvenirs, la seule mosquée de Belgrade, la Bajraklidzanija, aurait subi sept attaques au cours des années quatre-vingt-dix, par jets de grenades, coups de feu ou par d'autres moyens. Je ne dis pas que les destructions ont été massives, mais je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'aucune mosquée n'a été attaquée en Serbie-et-Monténégro.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: I believe that my question was whether any mosque had been destroyed, not whether any mosque had been attacked. But I think that you have in any case answered that question. Have you had the opportunity to assess the damage done to cultural monuments in other armed conflicts, outside of Bosnia and Herzegovina, let us say outside the former Yugoslavia?

M. RIEDLMAYER : Oui. J'ai effectivement eu l'occasion de faire ce type d'estimation. Depuis 2003, j'exerce les fonctions de président du comité des bibliothèques iraqiennes au sein de l'association des bibliothécaires du Moyen-Orient et je me suis employé à répertorier les attaques et destructions des bibliothèques considérées comme éléments du patrimoine culturel iraqien au cours de la guerre d'Iraq. Nous avons publié des informations sur notre site Internet et je suis l'auteur de longs articles à ce sujet.

53

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Would you agree that the destruction of cultural monuments in the Iraq war was also quite significant?

M. RIEDLMAYER : Oui, bien qu'à mon avis les circonstances n'étaient absolument pas les mêmes qu'en Bosnie.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: We are talking about a war. Therefore, the destruction was significant, right?

M. RIEDLMAYER : En fait, je pense qu'en Iraq, les destructions dont je parle, c'est-à-dire celles d'établissements culturels, n'avaient en réalité aucun rapport avec les opérations militaires. Ce qui s'est passé, c'est que l'Iraq a été envahi, les forces de l'ordre locales ont été désarmées et les forces d'invasion, pour une raison ou une autre, n'ont pas fait régner l'ordre, ce qui a conduit certaines personnes, pour des raisons diverses, que ce soit pour l'argent ou, selon certaines sources,

pour détruire des documents qui auraient pu les incriminer, s'en sont pris aux archives et aux bibliothèques. A ma connaissance, on n'a jamais fait état de ce type de situation dans les Balkans au cours des années quatre-vingt-dix.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Do you know of any armed conflict between different States, between different religions, between different ethnic groups, between different nations in which the cultural heritage has remained intact?

M. RIEDLMAYER : Non, je n'en ai pas entendu parler. Il est vrai que la guerre se traduit toujours par des destructions. Toutefois, il y a une différence considérable entre des destructions accidentelles de monuments et des destructions délibérées qui visent des monuments culturels en particulier. Il faut classer dans la seconde catégorie les incendies de synagogues par les nazis ou les attaques d'églises serbes au Kosovo en 2004. Il s'agit d'attaques qui visent des biens culturels en tant que tels. Le cas, par exemple, de l'incendie de la cathédrale de Cologne au cours du bombardement de la ville pendant la seconde guerre mondiale n'a rien à voir, selon moi. Peut-être bien s'est-il agi d'un crime de guerre. Je pense qu'un expert du droit international saurait le déterminer au regard des faits. Mais, à mon avis, il est fort possible que ce ne fût pas le but principal de l'attaque. Je pense que lorsqu'un monument culturel est délibérément détruit alors qu'il n'y a militairement aucune raison de le faire disparaître, ce n'est absolument pas la même chose que lorsqu'un monument culturel est simplement détruit au cours d'une bataille.

54

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Is the armed conflict in Iraq the only one you have studied apart from that in Bosnia and Herzegovina? That is what you just said, is it not?

M. RIEDLMAYER : Ce n'est pas le seul conflit dont j'ai entendu parler. Je dis que c'est le seul dans lequel je me suis investi à un point tel que j'ai acquis une expertise particulière à son sujet. Cela dit, je m'intéresse depuis une vingtaine d'années à la question du patrimoine culturel en temps de guerre, et j'ai beaucoup lu sur la question.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: In any event, the conflict with which you are most familiar because you are involved in it, the conflict in Iraq, you also just said that the damage inflicted was not really connected with military actions?

M. RIEDLMAYER : Ce lien n'a existé que de façon très accidentelle, c'est-à-dire immédiatement après une prise de contrôle militaire, mais il s'est agi essentiellement d'une défaillance de l'ordre public, pas de fusillades opposant des soldats.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: On direct examination, you said at one juncture that you wanted to make a point and that you wanted to link the cultural element with the national religious community. Would you agree that, in reality, your testimony here today is more a statement by an advocate than by an impartial outside witness?

M. RIEDLMAYER : Je dirais que non. Mon rôle consiste tout d'abord à parler d'éléments de fait que j'ai recueillis, puis à en tirer certaines conclusions. Or, si la destruction de monuments culturels me préoccupe, ce n'est pas simplement parce que, dans l'absolu, il ne faut pas détruire ce qui est beau. Pour moi, si ces monuments sont détruits, c'est en raison de la signification qu'ils ont pour ceux qui les ont utilisés, qui ont vécu avec eux et, en ce sens, je pense tout à fait légitime de chercher à savoir non pas simplement si des immeubles ont été détruits et par quels moyens ils ont été détruits mais dans quel contexte ces immeubles ont été détruits et quelles sont les conséquences de leur destruction. Vous avez évoqué la Bibliothèque nationale de Sarajevo. Je me suis longtemps demandé exactement pourquoi un bâtiment comme celui-ci avait été pris pour cible et c'est assez mystérieux car les explications données par les dirigeants serbes de Bosnie à l'époque étaient plutôt contradictoires. Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, a été interviewé à ce sujet quelques mois après les faits et il a affirmé que la bibliothèque aurait été incendiée par les Musulmans «parce qu'ils n'aimaient pas son architecture». Je ne sais pas. Pour moi, cette réponse est plutôt désinvolte et irresponsable. En tout cas, je pense qu'il est établi que personne jusqu'à présent n'a affirmé que le bâtiment avait été bombardé par d'autres forces que celles que dirigeait Karadžić. Et je pense bel et bien que la destruction de cet édifice visait à porter un coup non seulement à la communauté musulmane mais aussi à la Bosnie en tant que pays. Vous dites que cette bibliothèque contenait des œuvres serbes. Oui, ils ont détruit des œuvres serbes comme celles d'Aleksa Santic, un Serbe particulièrement fier originaire de Mostar qui pouvait écrire des poèmes comme «Ostatje ovdje», lorsqu'il s'adressait à ses compatriotes musulmans de Bosnie qui émigraient pour échapper à la conscription et il leur disait : «S'il vous plaît, ne partez pas. Votre

place est parmi nous, vos frères.» Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une part du patrimoine serbe de Bosnie que les nationalistes souhaitaient particulièrement préserver.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Thus, what you are saying in effect is that it was an act directed against the Serbs of Bosnia and Herzegovina, it was in reality a political act. It was not in the least a religious, ethnic or national act. It was brought about for political reasons. It does not matter who did it.

M. RIEDLMAYER : Je pense que c'était... Tout d'abord, la Bibliothèque nationale n'était manifestement pas le bien unique de l'un quelconque des groupes nationaux de la Bosnie. Il s'agissait du patrimoine commun de tous les des peuples de Bosnie.

Ms FAUVEAU-IVANOVIĆ: Thank you, Mr. Riedlmayer, I have no further questions. Thank you, Madam President.

Le PRESIDENT : Merci beaucoup, Madame Fauveau-Ivanović. Madame Korner, souhaitez-vous procéder à un nouvel interrogatoire de M. Riedlmayer ?

Mme KORNER : J'ai seulement deux questions, Madame le président, si vous me le permettez. Voici la première : Monsieur Riedlmayer, vous avez été interrogé sur le nombre d'églises orthodoxes qui, selon vous, avaient été détruites, et vous avez dit entre cent et deux cents. On vous a alors dit, pouvez-vous le confirmer ou le nier, que plus de 50 % des églises orthodoxes ont été détruites, ce qui voudrait dire qu'il n'y en avait que quatre cents en tout. Selon vous, en votre qualité d'expert, y avait-il seulement quatre cents églises orthodoxes serbes en Bosnie ?

M. RIEDLMAYER : Je pense que c'est très peu probable.

Mme KORNER : Avez-vous une idée de leur nombre ?

56

M. RIEDLMAYER : D'après les recensements d'avant-guerre, vous pouvez tenir pour établi que la communauté serbe, qui est dans une écrasante majorité de tradition religieuse orthodoxe, représentait au moins un bon tiers de la population de la Bosnie. En principe, le nombre de lieux de culte orthodoxes devrait être proportionnel au nombre des membres de la communauté serbe.

Mme KORNER : Ma seconde question à présent, qui va droit au cœur du sujet. Vous avez fait l'objet d'insinuations et de reproches, car vous ne seriez pas en mesure de fournir une opinion

d'expert puisque vous n'étiez pas sur les lieux, par exemple à Mostar. Pouvez-vous simplement dire à la Cour très brièvement comment un expert acquiert ses connaissances ?

M. RIEDLMAYER : Pardon, pouvez-vous répéter ?

Mme KORNER : Comment un expert acquiert les connaissances qui font de lui un expert ?

M. RIEDLMAYER : Comme vous le savez, Madame le président, il y a plusieurs moyens d'acquérir des connaissances autrement que sur le terrain. A vrai dire, se trouver sur les lieux n'est parfois pas la meilleure manière de procéder. La tâche d'un expert est de recueillir des éléments d'information et des documents, de s'assurer de leur fiabilité, de leur cohérence interne, et de chercher autant que possible à les confirmer à partir de plusieurs sources indépendantes. Voilà comment on se renseigne sur quelque chose : se contenter d'aller voir ce qui s'est passé est probablement l'une des moins bonnes méthodes. A moins de suivre ensuite aussi toutes ces étapes.

Mme KORNER : Pour finir, on a aussi donné à entendre que, d'une certaine manière, vous seriez partial et que vous tenteriez en quelque sorte d'induire la Cour en erreur en énonçant vos conclusions. Est-ce vraiment le cas ?

M. RIEDLMAYER : Je m'inscris formellement en faux contre une telle insinuation. Premièrement, je pense très sincèrement que je fais de mon mieux pour dire la vérité. Et deuxièmement, les faits que j'expose devant vous ont été établis à partir de recherches minutieuses conduites sur plusieurs années. Je ne pense pas que ces travaux aient été sérieusement mis en cause jusqu'ici. Merci.

Mme KORNER : Merci beaucoup, Monsieur Riedlmayer. Merci, Madame le président.

Le PRESIDENT : Merci beaucoup. La Cour va à présent se retirer, mais les Parties et l'expert doivent rester à proximité de la grande salle de justice. Si elle veut poser des questions à M. Riedlmayer, la Cour reviendra dans la salle de justice dans les quinze minutes; si elle choisit de ne poser aucune question à M. Riedlmayer, la Cour ne reviendra pas dans la salle de justice et le Greffe en informera les Parties et le public. L'audience est à présent levée.

Le PRESIDENT : Veuillez vous asseoir. Monsieur Riedlmayer, je vous prie de bien vouloir reprendre votre place. Merci.

Certains juges voudraient vous poser des questions. Je vais leur donner la parole dans un ordre qui, je l'espère, permettra de regrouper de façon commode les types de questions qui seront posées. Je commence par M. le juge Kreća.

Le juge KREĆA : Merci, Madame le président. Monsieur Riedlmayer, auriez-vous l'amabilité de nous faire part très brièvement des principales conclusions que vous avez formulées dans votre article, publié je crois en 1994 et 1995, intitulé «Killing Memory : Genocide and the War on Culture in Bosnia-Herzegovina» [Tuer la mémoire : le génocide et la guerre contre la culture en Bosnie-Herzégovine].

M. RIEDLMAYER : Ce sont des travaux anciens publiés alors qu'on était encore en guerre. Je n'avais pas encore fait d'enquête sur le terrain à cette époque-là mais, dès que la guerre a éclaté, j'ai constaté l'existence des deux phénomènes qui semblaient la caractériser. Le premier est ce qu'il est convenu d'appeler le processus de nettoyage ethnique, dans le cadre duquel des populations étaient, par un moyen ou par un autre, chassées des régions qu'elles habitaient. Le second phénomène est celui de la destruction massive du patrimoine culturel associé à ces communautés.

Pour me renseigner, j'ai commencé à rassembler, dans ce qui avait été publié, des photographies, des comptes rendus d'entretiens avec des réfugiés et d'autres éléments d'information. J'ai rédigé un article qui passait en revue les éléments que j'avais pu rassembler sur ces questions. Mais, globalement, il m'a fallu plus d'une décennie pour acquérir les éléments d'information sur les événements intervenus en Bosnie et parvenir à mon niveau actuel d'expertise sur ce sujet. J'en sais manifestement plus aujourd'hui qu'il y a dix ou douze ans. Toujours est-il qu'à mon avis, les conclusions de fond que j'ai pu formuler à l'époque sont toujours plus ou moins celles que je formule aujourd'hui.

Le PRESIDENT : Monsieur Riedlmayer, on vous a demandé précisément de dire, si possible en une phrase ou deux, quelles étaient ces conclusions.

58

M. RIEDLMAYER : Mes conclusions étaient en fait celles-ci : en premier lieu, le patrimoine culturel de Bosnie-Herzégovine n'a pas seulement été détruit pendant les combats, mais semblait avoir été délibérément pris pour cible; en deuxième lieu, l'étendue de ces destructions était considérable; enfin, en troisième lieu, les destructions semblaient aller de pair avec l'expulsion des populations liées à ce patrimoine.

Le PRESIDENT : Merci. Je donne la parole à M. le juge Tomka pour qu'il pose sa question.

Le juge TOMKA : Merci, Madame le président. Monsieur Riedlmayer, d'après votre *curriculum vitae*, page 6, vous avez participé en mars 1994 à la conférence internationale sur le thème «Génocide 1944-1994», qui s'est déroulée à l'Université Duke, en Caroline du Nord, et vous avez présenté une communication intitulée «Culture et génocide en Bosnie-Herzégovine». Auriez-vous l'amabilité de nous dire brièvement les vues ou les conclusions que vous avez formulées dans cet article ?

M. RIEDLMAYER : La conférence avait été organisée pour commémorer le cinquantième anniversaire de la publication des travaux de Rafael Lemkin sur les méthodes employées par l'Axe pendant son règne en Europe, qui étaient les premiers du genre et dans lesquels le terme «génocide» a été employé pour la première fois. Selon le sens premier donné par Lemkin à la notion de génocide, la destruction de la culture était l'un de ses éléments essentiels. La définition retenue dans la convention sur le génocide, adoptée je crois quatre ans plus tard, fut toutefois bien plus restrictive. Dans la mesure où la culture joue un rôle dans le génocide, d'après ce que je sais de la jurisprudence, et je ne suis pas un expert en droit...

Le PRESIDENT : Puis-je vous rappeler qu'on vous demande de dire quelles étaient vos conclusions ?

M. RIEDLMAYER : Mes conclusions étaient que, lors de cette conférence qui portait sur l'héritage de Lemkin, j'ai essayé de montrer que les événements de Bosnie répondaient aux définitions de Lemkin.

Le PRESIDENT : Merci. Je donne à présent la parole à M. le juge Simma.

59

Le juge SIMMA : Merci, Madame le président. J'ai deux questions à poser à M. Riedlmayer. La première concerne le problème de la destruction des lieux de culte orthodoxes pendant la guerre. Vous avez dit que vous n'aviez pas été chargé d'examiner cette question, mais vous avez indiqué que des destructions avaient été causées par les forces croates qui combattaient les forces serbes. Voici ma question : avez-vous des éléments d'information sur le respect ou le non-respect par les forces de Bosnie-Herzégovine — dont les moudjahiddin — des lieux de culte orthodoxes dans les zones de combat ? Voilà donc ma première question.

Quant à ma seconde question, vous avez dit qu'il y avait environ mille sept cents mosquées en Bosnie-Herzégovine, dont environ neuf cents ont été détruites par — disons, au sens exact du terme — des Serbes, et entre cent et deux cents par les forces croates. Est-ce que ce chiffre de mille sept cents mosquées comprend celles qui se trouvent sur le territoire de Bosnie-Herzégovine tout entier, c'est-à-dire y compris celles qui sont situées dans des territoires qui n'ont jamais été concrètement le théâtre d'opérations ?

M. RIEDLMAYER : Merci. Je répondrai d'abord à la seconde question car elle est plus facile. Le nombre de mosquées vaut pour tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine, y compris les lieux qui n'ont pas été touchés par la guerre. Donc, en fait, dans les secteurs où des destructions ont été commises, celles-ci étaient probablement plus intenses à cause de ce rapport de proportion.

Votre première question, qui porte sur les forces du Gouvernement de la Bosnie, appelle une réponse assez complexe. Tout d'abord, pour ce qui est des moudjahiddin, je n'ai jamais effectué de travaux sur le terrain en Bosnie centrale, là où les moudjahiddin étaient plus actifs. Toutefois, si j'ai bien saisi le verdict récemment prononcé par le TPIY en l'affaire *Hadzihasanovic*, dont la responsabilité avait été engagée notamment pour les destructions de monuments culturels commises par les moudjahiddin, le Tribunal a jugé que l'armée du Gouvernement de Bosnie, en tout cas à l'époque des faits en cause, ne contrôlait pas les moudjahiddin et ne pouvait dès lors pas être jugée responsable de leurs faits.

Quant à ce que je sais des attaques de monuments serbes par les forces du Gouvernement de la Bosnie, les attaques ont surtout eu lieu, à ma connaissance, au cours de la dernière phase de la guerre, lorsque la ligne de front des Serbes de Bosnie s'écroulait, notamment au nord-ouest de la Bosnie, quand l'armée bosniaque a repris de vastes étendues de territoire. Sur ce territoire

60 reconquis, dans les grandes villes, les monuments orthodoxes serbes n'étaient en général pas attaqués. Cela dit, il y a autour de ces villes de nombreuses municipalités dans lesquelles j'ai fait un gros travail de terrain, et j'ai pu constater que, dans plusieurs villages, les églises orthodoxes serbes avaient été incendiées. Quand j'ai interrogé les riverains à ce sujet, ils ont dit que la plupart des destructions étaient l'œuvre de civils, parfois de simples soldats puis ont affirmé — je ne peux absolument pas corroborer ces propos — que les officiers avaient au moins tenté de les arrêter. Je pense, c'est du moins pur bon sens, que, logiquement, si le gouvernement avait eu pour politique de détruire les églises orthodoxes, ces églises n'auraient pas été laissées intactes dans les villes. En même temps, les dirigeants du Gouvernement de Bosnie ont déclaré non sans fierté que les églises serbes ne couraient pas de risques dans les villes où les mosquées et les églises catholiques couraient précisément ces risques, tout cela pour pouvoir dire, au moins pour pouvoir parader, cela, nous ne le faisons pas et c'est ce qui nous différencie du camp adverse. Evidemment, les gens ne font pas toujours ce qu'ils disent qu'ils font. Ce sont donc là des observations informelles, de toute évidence.

Le PRESIDENT : Merci. Nous en venons à présent à la dernière question qui sera posée ce matin. Monsieur le vice-président ?

Le VICE-PRESIDENT : Monsieur Riedlmayer, vous dites avoir étudié l'histoire ottomane et on vous a demandé si certaines mosquées avaient été érigées là où avaient d'abord été construites des églises au Moyen Age, question à laquelle, en l'occurrence, vous n'avez pas pu répondre. Vous avez dit ensuite qu'à certains endroits en Bosnie-Herzégovine et probablement dans les Balkans, les Ottomans avaient pour politique de convertir les grandes églises en mosquées et de laisser les églises de moindre importance à leur population chrétienne — en tout cas, c'est ce qui a été constaté. J'ai ensuite remarqué que, dans l'une des pièces, vous évoquez une cathédrale, une cathédrale serbe, construite pendant la période ottomane. Pouvez-vous, s'il vous plaît, me dire quelle était exactement la politique des Ottomans ? Consistait-elle à détruire les églises orthodoxes, à les tolérer, à les favoriser ? Veuillez être bref, même si je sais que ce n'est pas facile car les Ottomans ont régné fort longtemps dans les Balkans.

61

M. RIEDLMAYER : Merci. Je présume que vous faites référence à Cajnice. Il s'agit d'une grande église orthodoxe abritant une icône miraculeuse et à laquelle est accolée une mosquée qui, en fait, a l'air plus petite. L'église a été reconstruite plusieurs fois pendant le règne ottoman; il s'agit d'une situation très curieuse car en théorie, selon les règles de la charia que les Ottomans observaient au moins symboliquement, les églises et synagogues préexistantes peuvent être reconstruites à condition qu'elles ne soient pas plus grandes ni plus belles qu'avant. En réalité, cette règle était constamment violée. L'exemple le plus célèbre est la vieille synagogue de Sarajevo. Avant la conquête ottomane, il n'y avait pas de Juifs à Sarajevo et c'est pourquoi, finalement, au moyen d'une fiction juridique familiale, il a été inventé une synagogue préexistante avant qu'il en soit construit une nouvelle sur un terrain affecté au culte musulman. De même, à Zitomislic, au sud de Mostar — le monastère dont j'ai fait mention dans mon exposé —, il y avait eu une petite église orthodoxe préexistante qui a pu être agrandie avec l'autorisation du Gouvernement ottoman aux XVI^e et XVII^e siècles et, en fait, il y avait même des églises et des monastères qui ont été érigés à l'aide de contributions de donateurs musulmans. L'exemple le plus frappant se trouve dans l'une des villes que j'ai mentionnées dans mon exposé, Nevesinje, où l'église orthodoxe de la ville a été construite au XIX^e siècle, près de la vieille mosquée principale de la ville sur un terrain donné par la communauté musulmane, de manière que les paysans serbes qui faisaient leur marché dans la ville, peuplée surtout de Musulmans, disposent d'un lieu de culte. Lorsque je me suis rendu sur les lieux, bien sûr, la mosquée n'était plus là et l'église était toujours là.

Le PRESIDENT : Merci. Ainsi s'achève l'audition de M. Riedlmayer. Nous vous remercions beaucoup d'avoir déposé.

La Cour se réunira le lundi 20 mars à 10 heures pour entendre l'exposé du deuxième expert appelé par la Bosnie-Herzégovine.

L'audience est à présent levée.

Mme KORNER : Excusez-moi, Madame le président, mais, avant que l'audience soit levée, je voudrais soulever un point de procédure. La Cour a énoncé des règles assez strictes concernant le déroulement de la présente phase de l'instance. Je me demandais si vous pourriez, avec la Cour,

envisager l'adoption de la nouvelle règle suivante : si l'on parle à des témoins de documents relatifs à des choses qu'ils ont dites, ces documents doivent être disponibles dans le prétoire afin que, par équité à l'égard du témoin, celui-ci puisse voir quels propos lui sont attribués.

Le PRESIDENT : Madame Korner, il va sans dire que nous prenons très au sérieux toutes les demandes formulées par les conseils. Vous comprendrez que ces questions visaient l'impartialité du témoin et des textes dont il était l'auteur. Je pense donc que, dans ce cas particulier, le témoin n'a pas été surpris que l'on fasse état de ses propres travaux.

62

Mme KORNER : Je pense, et pardonnez-moi de vous retenir encore un peu plus longtemps, je pense cependant que le problème se pose, comme vous l'avez vu ce matin, parce que le témoin dit : puis-je voir cela car je ne me souviens pas exactement de ce que j'ai dit. Et si le propos cité est examiné hors contexte, nous n'avons aucun moyen de le vérifier sauf si nous disposons de l'article.

Le PRESIDENT : Oui, la Cour tiendra compte de votre observation. Merci.

L'audience est levée à 13 h 10.
